

Le rôle de Pie XII devant l'histoire. Favorable aux Alliés et secourable aux juifs, Pie XII était aussi révisionniste

Tout à fait acquis à la cause des Alliés et résolument opposé au racisme comme à l'antisémitisme, Pie XII n'en a pas, pour autant, ajouté foi à toutes les rumeurs propagées, pendant et après la seconde guerre mondiale, sur le compte des atrocités imputées au Troisième Reich.

On parle volontiers de son «silence» sur ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'«Holocauste» ou la «Shoah» (c'est-à-dire, essentiellement, la prétendue «extermination des juifs», les prétendues «chambres à gaz nazies» et les prétendues «six millions de victimes juives») Les uns font grief au Pape de s'être tu sur ces atrocités, qu'on nous présente comme réelles ; d'autres, croyant venir à son secours, expliquent que, si le Souverain Pontife était sorti de son silence pour dénoncer publiquement une telle abomination, il aurait suscité la fureur de Hitler, ce qui, dit-on, n'aurait pas manqué d'aggraver la persécution des juifs.

L'argument ne saurait convaincre.

Il ne fait pas de doute qu'à maintes reprises (notamment, en mai 1940, au sujet de la Pologne vaincue par l'Allemagne et l'Union soviétique) Pie XII aurait souhaité prononcer «des paroles de feu» et qu'il s'en est abstenu pour ne pas rendre encore plus dure la condition des victimes. Mais le crime de la «Shoah», tel qu'on nous le décrit complaisamment, est, lui, si monstrueux qu'on n'imagine pas comment il aurait pu être aggravé. Pour commencer, aucune autorité religieuse et morale n'aurait tout simplement pu le passer sous silence pour quelque raison d'opportunité que ce fût. Or, le 4 juin 1944, quand les troupes alliées entrent dans Rome, le Pape, qui leur fait fête, continue de se taire sur le sujet. La guerre prenant fin en Europe le 8 mai 1945, Pie XII persiste dans son silence. Le 2 juin 1945, il prononce devant le Sacré Collège une impitoyable allocution contre le national-socialisme et Hitler ; il flétrit «les méthodes les plus raffinées pour torturer ou supprimer des personnes souvent innocentes» ; il dénonce l'usage des prisons et des camps de concentration, en particulier celui de Dachau où, à côté des détenus politiques, avaient été enfermés des chrétiens et des prêtres, mais il n'a pas un mot pour un processus d'extermination physique des juifs ou pour l'emploi de chambres à gaz d'exécution. Sur le sujet, il se taira jusqu'à sa mort, en 1958. Pourquoi ce silence obstiné ?

Un tel mutisme intrigue d'autant plus que, de 1939 à 1945, loin de rester impartial face aux belligérants, le pape s'est montré résolument favorable à la cause des Alliés et hostile aux forces de l'Axe. Il n'a pas fait mystère de sa sympathie pour la Pologne, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Certes, il aimait le peuple italien et le peuple allemand mais les plaignait d'avoir pour dirigeants Mussolini et Hitler. Le fascisme lui répugnait tandis que le national-socialisme et le communisme lui inspiraient horreur et crainte. Aussi longtemps que Staline et Hitler firent cause commune, c'est-à-dire du 23 août 1939 (signature du pacte germano-soviétique) au 22 juin 1941 (entrée en guerre de l'Allemagne contre l'Union soviétique), il tint les deux dictateurs pour également détestables. Mais, quand Joseph Staline se retrouva dans le camp des Alliés, Roosevelt, désireux de venir en aide à «Uncle Joe», sollicita une intervention du Pape en ce sens auprès des catholiques américains. Pie XII eut alors en quelque sorte à choisir entre Hitler et Staline. Comme on le verra plus loin, il choisit Staline. C'est dire à quel point la cause des Alliés lui était chère.

Son silence sur l'«Holocauste» des juifs devient encore moins compréhensible quand on considère sa répulsion pour l'antisémitisme et la somme impressionnante, tout au long de la guerre et après la guerre, de ses interventions, directes ou indirectes, en faveur des juifs.

A cet énigmatique silence de Pie XII il n'y a, comme on va le voir, qu'une explication : jusqu'au terme de sa vie, le pape a traité l'histoire des «chambres à gaz nazies», du «génocide des juifs» et des «six millions de victimes juives» comme s'il y voyait une seule et même rumeur, une exagération, une invention de la propagande de guerre. En somme, son attitude à cet égard a été celle d'un révisionniste.

Il a été un révisionniste à la manière de Winston Churchill, de Charles de Gaulle, de Dwight Eisenhower et de bien d'autres éminents responsables du camp des Alliés ou des pays neutres, qui, aussi bien pendant la guerre qu'après la guerre, tout en manifestant à la fois leur aversion pour le national-socialisme et leur compassion pour les juifs, se sont pourtant refusés à cautionner l'existence de l'«Holocauste» et n'ont, par exemple, jamais écrit ou prononcé les mots fatidiques de «chambre(s) à gaz» (voy. R. Faurisson, Écrits révisionnistes (1974-1998), p. 1844, 1889-1892).

Crusade in Europe (1948) de D. Eisenhower, les six volumes de *The Second World War* de W. Churchill (1948-1954) et les trois volumes des *Mémoires de guerre* de Ch. de Gaulle (1954-1959) constituent un ensemble de plus de 7 000 pages écrites après la guerre ; or, pour prendre cet exemple, on n'y décèle nulle trace des «chambres à gaz». Au point de vue de ces trois grands témoins de la seconde guerre mondiale, les «chambres à gaz» nazies ont donc été moins qu'un détail et tout s'est passé pour eux comme si ces abattoirs chimiques n'avaient pas existé. Pie XII, de même, n'en a parlé ni expressément, ni dans le style allusif propre au Vatican ; il ne l'a fait, répétons-le, ni pendant la guerre, ni après la guerre.

Son «silence» a porté sur ce qui est contesté par les révisionnistes, c'est-à-dire sur le «génocide des juifs», sur les «chambres à gaz nazies», sur les «camps d'extermination» (cette dernière expression a été forgée par la propagande alliée) et sur les «six millions de victimes juives». Pour le reste, c'est-à-dire pour les épreuves incontestablement subies par les juifs, pour les mesures discriminatoires dont ces derniers ont eu à souffrir, pour les déportations, pour les conditions de vie dans les camps de concentration, loin d'observer le silence, Pie XII a, déjà en pleine guerre, dénoncé ces réalités et, surtout, avec plus d'efficacité que personne au monde, il a agi pour la défense des juifs. Il l'a fait soit personnellement, soit par l'entremise de ses représentants. Aussi, après la guerre, s'est-il trouvé des juifs, et non des moindres, pour lui rendre de vibrants hommages. Encore aujourd'hui, des juifs le défendent contre ceux qui lui reprochent, abusivement, son «silence» sur les malheurs du peuple d'Israël, quand ce n'est pas, tout aussi injustement, le prétendu «silence» qu'il aurait observé sur les épreuves des Serbes ou des Polonais.

Il a dénoncé les véritables excès et s'est tu sur le compte des horreurs non prouvées

Pie XII a condamné le racisme, l'antisémitisme, le sort réservé aux juifs par les Allemands, les arrestations de civils innocents, les déportations, les camps de concentration ou de travail forcé et ce qu'il a appelé soit le «dépérissement progressif» (*progressivo deperimento*), soit «les contraintes exterminatrices» (*costrizioni sterminatrici*) auxquelles étaient parfois soumises, dans ces camps, des personnes en raison de leur seule nationalité (polonaise, par exemple) ou de leur seule race (juive, par exemple).

En la circonstance, il n'a pas nommé les Polonais et les juifs mais il les a clairement désignés. Personne ne s'est mépris là-dessus. Les Allemands ont vu là une transgression de l'impartialité à laquelle le Vatican aurait dû s'astreindre. Dans l'article qu'elle consacre à Pie XII, *The Encyclopedia of the Holocaust* (1990) prononce : «The reference to Jews was clear but not explicit» mais on peut tout aussi bien juger que la référence aux juifs n'était pas explicite mais claire.

Pie XII n'aurait pas manqué, allant plus loin encore, de dénoncer l'existence du «génocide» et des «chambres à gaz» (ou des «camions à gaz») si on lui en avait apporté les preuves. Ces preuves, il les a réclamées sans pouvoir les obtenir. Parfois même ses informateurs en la matière ont refusé de se justifier, alléguant que l'évidence n'avait pas à être prouvée. Le Pape a donc stigmatisé des excès qui lui paraissaient vrais mais il s'est refusé à condamner, de surcroît, des atrocités qui ressemblaient sans doute trop aux bobards et bouteillons de la première guerre mondiale. Sa génération (il avait trente-huit ans en 1914) avait

été marquée par le dévoilement, juste après la guerre de 1914-1918, par les Alliés eux-mêmes, des mensonges qu'ils reconnaissaient avoir inventés sur le compte de la barbarie teutonne cependant que, de son côté, la propagande allemande n'avait pas été en reste sur le chapitre des atrocités belges. Il a immédiatement soupçonné que certains récits d'horreurs nazies que lui transmettaient des officines juives ou alliées pouvaient n'être que des exagérations classiques de la propagande de guerre. Après tout, les histoires de ces «usines de mort» où les Allemands auraient systématiquement tué les juifs pour les transformer en savon, en engrais, en produits divers ne ressemblaient-elles pas, à s'y méprendre, aux histoires des «usines à cadavres» de la première guerre mondiale ? Instruit par l'expérience, Pie XII a su distinguer les vraies tragédies des abominations non prouvées. Il a alerté le monde sur les premières et il a eu le bon sens de se taire sur les secondes. Il a, de fait, raisonné, conclu et agi en révisionniste. Son «silence» a porté exclusivement sur des horreurs qui, parce qu'elles lui semblaient de possibles inventions de la propagande de guerre, n'appelaient de sa part aucune réprobation. En homme de savoir et de conscience, il a craint de porter contre le peuple allemand une accusation diffamatoire et de calomnier son prochain. Son silence a d'abord été celui d'un esprit pour qui «science sans conscience n'est que ruine de l'âme» ; puis, ce silence a été celui de la plus haute autorité de l'Église pour qui la prudence est une vertu théologale. Son cas se résumerait, *ici*, en trois mots latins : Scientia, Conscientia, Prudentia. Mais, ainsi qu'on le verra plus loin, il est arrivé à Pie XII de pécher par imprudence, par manque d'impartialité, par ruse politique, et cela aux dépens de Hitler et de Mussolini, les futurs vaincus, et non aux dépens de Churchill, de Roosevelt et de Staline, les futurs vainqueurs.

Sa partialité en faveur des juifs et des Alliés

Son action directe ou indirecte en faveur des juifs a été considérable. Dans toute l'Europe (particulièrement en France durant l'été de 1942) et même ailleurs dans le monde, par l'intermédiaire de ses «ministres», de ses nonces, de ses envoyés apostoliques, de ses cardinaux, archevêques et évêques ainsi que des responsables de monastères pour hommes ou pour femmes, il a conduit et maintenu une politique de protection des fils et filles d'Israël. Pour la défense des juifs, il est allé jusqu'à prendre des initiatives clandestines qui, comme on le verra plus loin, étaient en infraction avec la loi et le droit commun. L'aversion qu'il nourrissait à l'endroit de Hitler l'a, pour le coup, poussé à l'imprudence, comme il sera démontré ci-dessous. Il est absurde de parler d'une collusion de Pie XII avec Hitler ou même avec Mussolini. Dès 1940, ce dernier déclare d'ailleurs publiquement que «le Vatican est une appendicite chronique de l'Italie» ; tandis que d'autres fascistes parlent de «cancer». Le 30 juin 1944, alors que le Maréchal Pétain est encore au pouvoir en France et que Léon Bérard le représente auprès du Saint-Siège, Pie XII reçoit le Général de Gaulle selon le protocole réservé aux chefs d'État. C'est à bras ouverts qu'il reçoit également en visite officielle des délégations de soldats et d'officiers britanniques, américains, canadiens, y compris ceux d'entre eux qui, dans d'atroces bombardements, avaient pu tuer tant de civils. Roberto Farinacci n'est pas le seul fasciste à se dire indigné par le parti-pris du Pape, outré par son refus de soutenir les Italiens partis se battre sur le front de l'Est «contre le communisme athée» et ulcéré par son silence sur la dissection de l'Europe d'avance entérinée à la conférence de Yalta (4 - 11 février 1945). Souvent, Allemands et Italiens se sont ainsi indignés du «silence» ou des «silences» du Pape. *L'Osservatore Romano* et Radio Vatican ont été leurs bêtes noires. Sur tous ces points, on pourra se reporter à l'ouvrage d'Owen Chadwick, *Britain and the Vatican during the Second World War*, Londres, Cambridge University Press, 1986 (p. 107, 109, 186, 306-307). D'une manière générale, tout historien qui s'interroge sur ce qu'il est convenu d'appeler «le silence de Pie XII» devrait passer en revue tous les «silences» du Pape avant, pendant et après la guerre ; il est probable qu'il s'apercevrait alors que, si l'on peut reprocher au Pape son mutisme ou son inaction, ce serait plutôt dans les moments où les vainqueurs, se croyant tout permis, ont accumulé aux dépens des vaincus une somme inouïe d'excès en tout genre : gigantesques déportations, exécutions sommaires, «épurations» sanglantes, pillages comme le monde n'en avait pas encore connu, tribunaux où, les armes s'étant tuées, le vainqueur juge le vaincu qu'il tient à sa merci et qu'il condamne à la potence au terme de mascarades judiciaires. En France, vers 1944-1945, des voix comme celle du Père Panici, du chanoine Desgranges ou de prélats qui, en 1942, s'étaient élevés en faveur des juifs et qui maintenant étaient indignés par les horreurs de l'«Épuration», ont été rarissimes ; à peu près personne n'osait alors affronter le

tout-puissant parti communiste, les juifs ou Charles de Gaulle lui-même et s'indigner de leurs excès (y compris au spectacle des femmes tondues). En Allemagne, quelques prélats qui, pendant la guerre, s'étaient signalés par leurs interventions en faveur des juifs, ont fini par s'émouvoir de la répression exercée par les Alliés. Il ne semble pas que le Pape, dans ces moments-là, à défaut de rompre son silence, ait beaucoup agi. Les récits que l'on colporte sur l'aide apportée par le Vatican aux « nazis » en fuite sont largement aussi imaginaires que le prétendue « filière ODESSA ».

Gratitude des juifs envers Pie XII

Pendant et après la guerre, Pie XII a reçu l'hommage appuyé de personnalités juives de premier plan pour son action en faveur des juifs à l'heure de tous les périls. Citons ici, parmi bien d'autres, les noms d'Israel (ou Israele) Anton Zoller (1881-1956), alias Italo Zolli, grand rabbin de Rome, et de Golda Meir, à l'époque ministre des Affaires étrangères et futur premier ministre de l'Etat hébreu.

Italo Zolli, se convertissant, ainsi que sa femme et, plus tard, sa fille, à la religion catholique, avait tenu, le 13 février 1945, jour de son baptême, à choisir le prénom de Pie XII, né Eugenio Pacelli, tandis que sa femme prenait celui d'Eugenia. Eugenio Zolli a toujours tenu à préciser que les journalistes se trompaient en attribuant cette conversion à sa gratitude pour Pie XII. Sa conversion avait bien d'autres motifs, mais sa gratitude n'en était pas moins certaine à l'égard d'un pape qui avait tant fait pour les juifs comme, d'ailleurs pour beaucoup de non-juifs (Eugenio Zolli, *Before the Dawn : Autobiographical Reflections*, New York, Sheed and Ward, 1954 ; par ex., p.82-83 ; cet ouvrage a été réédité, en 1997, sous le titre : *Why I Became a Catholic* ; il sera prochainement publié en français. On peut également consulter, de Judith Cabaud, *Eugenio Zolli ou Le prophète d'un monde nouveau*, Paris, François-Xavier de Guibert, 2000).

Pinchas Lapide (1922-1997) a consacré toute une partie de sa vie à la défense de Pie XII. Consul général d'Israël à Milan bien après la guerre, il s'est insurgé contre les attaques dont le souverain pontife avait été souvent la cible de la part d'un athée comme Albert Camus ou d'un catholique comme François Mauriac et, surtout, de la part d'un protestant allemand, Rolf Hochhuth. En 1963, ce dernier a dressé contre Pie XII un long réquisitoire qu'il a résumé en une pièce de théâtre intitulée *Der Stellvertreter* (traduction consacrée par l'usage : *Le Vicaire*). Juif orthodoxe, universitaire spécialisé dans l'étude du Nouveau Testament, P. Lapide a publié en 1967 un livre intitulé, dans sa version anglaise, *Three Popes and the Jews : Pope Pius XII Did not Remain Silent* (New York, Hawthorn Books) (Trois Papes [les trois derniers papes] et les juifs : le Pape Pie XII n'est pas resté silencieux), où il concluait, de sa propre expérience et de ses recherches dans les archives de Yad Vashem, que l'Église catholique avait, selon ses estimations, sauvé « au moins 700 000 mais, plus probablement, 860 000 juifs d'une mort certaine aux mains des Nazis ».

Il est arrivé à des spécialistes juifs de l'« Holocauste » comme Martin Gilbert ou Richard Breitman de prendre également la défense du souverain pontife mais le plus actif de tous semble être, encore aujourd'hui, le rabbin David G. Dalin, professeur associé d'histoire au Jewish Theological Seminary de New York. Auteur d'une étude intitulée « A Righteous Gentile : Pope Pius XII and the Jews » (Un juste parmi les nations : le Pape Pie XII et les juifs), il multiplie, en diverses langues et en de nombreux pays, les interventions et les conférences sur le sujet. Dans une étude intitulée « Pius XII and the Jews » (*Weekly Standard*, 26 février 2001), il énumère les noms, parmi bien d'autres, de personnalités juives qui ont tenu à manifester leur reconnaissance au pape : Albert Einstein dès 1940, Chaim Weizmann, Moshe Sharett, Golda Meir, Isaac Herzog, qui fut grand rabbin d'Israël, Leon Kubowitzky au nom du Congrès juif mondial (avec un don au pape, en septembre 1945, de 20 000 \$) et Elio Toaff, grand rabbin d'Italie. En 1955, l'Union des communautés juives d'Italie proclamait le 17 avril « Jour de gratitude » pour l'aide du Pape pendant la guerre. Le 26 mai de la même année, financé par le gouvernement israélien, l'orchestre philharmonique d'Israël, comprenant quatre-vingt-quinze juifs originaires de quatorze pays différents, se rendait par avion à Rome pour jouer, sous la direction de Paul Kletzki, devant le souverain pontife, dans la salle du consistoire, un fragment

de la septième symphonie de Beethoven en témoignage de la «gratitude sans limites» (enduring gratitude) de l'Etat hébreu «pour l'œuvre immense d'assistance humaine prodiguée par Sa Sainteté pour sauver un grand nombre d'Israélites pendant la guerre». Détail piquant, D.G. Dalin traite de «révisionnistes» les historiens qui, tel John Cornwell, auteur de «*Hitler's Pope : The Secret History of Pius XII*» (Le Pape de Hitler : l'histoire secrète de Pie XII ; en traduction française : *Le Pape et Hitler. L'histoire secrète de Pie XII*, Paris, Albin Michel, 1999), accusent le pape d'avoir trop cédé à Hitler ; pour lui, en effet, les «révisionnistes» sont des auteurs qui nient l'évidence. Soit dit en passant, l'ouvrage de J. Cornwell ne tient pas les promesses du titre original : on n'y découvre guère de trace d'une «histoire secrète» et l'expression «Le pape de Hitler» semble n'être là qu'afin d'attirer le chaland ainsi que les faveurs du lobby ; pour la traduction française on a préféré pour titre «Le Pape et Hitler», ce qui, par sa banalité, se trouve mieux répondre au contenu de l'ouvrage et à son manque de substance réelle et vraiment nouvelle.

Pour de plus amples renseignements sur l'action et les publications des trois principaux défenseurs juifs de Pie XII, on interrogera <google.com> en particulier sous les noms de «Eugenio Zolli», de «Pinchas Lapide» et de «David D. Dalin».

Le juste scepticisme de Pie XII, des Alliés et des neutres

A leurs propres officines de propagande guerrière, à leurs journalistes ou cinéastes et à leurs juges de basse justice, les hauts responsables alliés ont laissé la bride sur le cou en matière de récits d'atrocités mais, pour leur propre compte, ils se sont bien gardés de donner leur aval à de telles rumeurs. Ont observé une réserve identique d'abord, à Londres, le Foreign Office, puis, à Washington, le State Department. Tous deux étaient submergés par de prétendus «renseignements» sur les atrocités de l'ennemi et subissaient d'incessantes pressions du fait de groupes ou de lobbies juifs. Vérification faite, ces «renseignements» se révélaient, pour les plus alarmants d'entre eux, n'être que des bruits sans fondement, attribuables avant tout à des juifs qui «tendaient à exagérer les atrocités allemandes en vue de nous 'échauffer'» (in order to stoke us up) (Walter Laqueur, *The Terrible Secret*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1980, p. 83). Quant aux responsables du Comité international de la Croix-Rouge, ils n'ont pas dérogé à la règle. Autant que le Foreign Office ou le State Department, ils ont cherché à vérifier les rumeurs circulant sur les chambres à gaz nazies et il leur a fallu conclure à l'insuffisance de preuves, sinon ils n'auraient pas manqué d'en parler comme d'une affreuse réalité. Roosevelt a personnellement observé le silence sur ce sujet alors même que le War Refugee Board, office directement rattaché à la Maison blanche et soutenu par le juif de combat Henry Morgenthau Jr, ministre des Finances (Secretary of the Treasury), diffusait pourtant, à partir de novembre 1944, le récit, d'ailleurs absurde, de ce qu'on a appelé du nom de «Protocoles d'Auschwitz» ou de «War Refugee Board Report».

Les hauts responsables Britanniques ne pouvaient pas croire aux prétendus gazages homicides puisque, parvenus à briser les codes que les Allemands utilisaient pour leurs messages secrets, leurs services spécialisés ne trouvèrent dans ces innombrables messages aucune mention de tels gazages : «There were no references in the decrypts to gassing» (Dans les pièces déchiffrées il n'a pas été fait mention de gazage) (F.H. Hinsley, *British Intelligence in the Second World War / Its influence on Strategy and Operations*, Vol.II, Londres, HMSO, 1981, p. 673). Comment, par exemple, le Foreign Office aurait-il pu ajouter foi à des récits d'atrocités identiques ou semblables à ceux qu'au sein même de ce ministère fabriquait, sur mesure, l'officine pudiquement nommée «Political Warfare Executive» (PWE) ? Par exemple, lors d'une campagne de fausses nouvelles à destination du monde arabe où les Allemands jouissaient d'un grand prestige, le PWE avait fabriqué et diffusé les informations suivantes : 1° En Tripolitaine occupée, les Allemands avaient transformé les mosquées en bordels ; 2° Ils manquaient à ce point de textiles qu'ils faisaient déterrer les morts des cimetières musulmans pour s'emparer de leurs linceuls, qu'ils envoyaient dans des fabriques de tapis en Allemagne ; 3° En entrant dans Tunis, les troupes alliées avaient découvert dans les magasins de l'armée allemande des enfants transformés en viande de boucherie et dont les morceaux étaient présentés comme étant des «rations» de porc ([Mark Weber], «British Wartime Propaganda Lies», *The Journal of Historical Review*, septembre-décembre 1999, p. 15).

Édouard Benes, qui présidait à Londres le gouvernement tchécoslovaque en exil, fit procéder à de *longues* vérifications de la rumeur selon laquelle les juifs étaient exterminés et conclut que, contrairement à ce que laissait entendre le juif Gerhard Riegner, les Allemands n'avaient aucun plan visant à une telle extermination ; selon Benes, des juifs continuaient d'être laissés en liberté là où ils habitaient et se déplaçaient sans encombre ; certes, avec l'approche de la défaite, les nazis se feraient, disait-il, plus répressifs mais ils se comporteraient de la même façon avec les autres franges de la population et il n'y aurait pas de traitement spécial des juifs (W. Laqueur, p. 63). Mais, au fait, G. Riegner, dans son trop fameux télégramme du 10 août 1942, n'avait-il pas apporté à son annonce d'un plan d'extermination des juifs un correctif que trop d'historiens de l'«Holocauste» se sont empressés d'oublier ? : N'avait-il pas écrit : «Nous transmettons ce renseignement avec toutes les réserves qui s'imposent, vu que nous ne pouvons en confirmer l'exactitude» (We transmit this information with all the necessary reservation, as exactitude cannot be confirmed by us) ? (W. Laqueur, 4^e de couverture où figure le fac-similé du télégramme).

Au mythomane polonais Jan Karski, le juif américain Felix Frankfurter, juge à la cour suprême, dit simplement : «Je ne vous crois pas» (W. Laqueur, p.237).

En France, encore en janvier 1945, le procureur Reboul, pourtant acharné à obtenir la condamnation à mort de Robert Brasillach, n'évoquera que «les camps exceptionnels de sévérité, en Pologne».

De sérieuses informations juives sur le vrai sort des juifs

On nous répète aujourd'hui que, pendant la guerre, les renseignements ne manquaient pas sur le sort des juifs. On sous-entend par là que ce sort était fatal et que lesdits renseignements concordent. Rien de tel en réalité. Les renseignements étaient contradictoires, sinon cacophoniques. Les uns étaient alarmants et, en général, d'une évidente exagération et fort imprécis tandis que d'autres, précis et, par comparaison, plutôt rassurants, étaient manifestement puisés à bonne source. D'où ce scepticisme généralisé (ou ce révisionnisme) qui régnait soit au Vatican, soit ailleurs, chez ceux qui, au milieu d'un flot de récits échevelés, recevaient des rapports circonstanciés : il leur était facile, par simple comparaison, de discerner, à défaut du vrai et du faux, le vraisemblable et l'invraisemblable. En matière de renseignements sérieux, limitons-nous ici au cas du père Marie-Benoît, «le père des juifs», et à celui du bulletin sioniste *Shem* (mot hébreu signifiant : «Le Nom» ou désignant «l'ancêtre légendaire des Sémites, les premiers des Hébreux»).

Pour s'en tenir au Vatican lui-même, s'il est un homme, proche de Pie XII, qui aurait pu croire aux rumeurs d'extermination physique des juifs, c'est celui qu'on appelait souvent «le père des juifs». Le moine capucin français Pierre Peteul, en religion père Marie-Benoît ou padre Maria-Benedetto, entretenait les plus étroites relations avec le richissime American Jewish Joint Distribution Committee («le Joint») ainsi qu'avec les communautés juives de France, d'Italie et d'ailleurs. A des milliers de juifs italiens il avait fait fournir de faux papiers. Dans son livre, par ailleurs si hostile à Pie XII, Michael Phayer qualifie le père Marie-Benoît d'«éminent sauveteur» (*L'Église et les Nazis (1930-1960)*, Liana Levi, 2001, p.172 ; titre original : *The Catholic Church and the Holocaust 1930-1960*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press, 2000) Le père Marie-Benoît recueillait un flot de renseignements puisés à des sources juives et les transmettait au Pape. Le 15 juillet 1943, lors d'une audience privée, il remet à Pie XII un document intitulé : «Renseignements sur les camps de Haute-Silésie». Il y est dit que, dans ces camps (celui d'Auschwitz-Birkenau est cité), «le moral parmi les déportés est généralement bon et ils sont confiants dans l'avenir» (Pierre Blet, s.j., *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale d'après les archives du Vatican*, Perrin, 1997, p. 188). Dès 1948, Maurice Bardèche avait reproduit de larges extraits de ce rapport, tel que l'avait clandestinement reproduit le numéro 8 de *Shem*, daté de juillet 1944 (*Nuremberg ou la Terre promise*, Les Sept Couleurs, 1948, p.156-160).

Shem, «revue d'action hébraïque», avait son siège au 6 de la rue Vavin, à Paris (VI^e). Les responsables en étaient Georges Blumberg, Ammi-Horon, E. Sinko et Charles Driard. La

première livraison (111 pages) porte la date de mai 1939 [la couverture indique : juin 1939]. L'inspiration en est ultra-sioniste : les juifs doivent reconquérir la Palestine ; les ennemis sont les Britanniques et les Arabes ; il faut apporter son soutien à l'Irgoun Zvaï Leumi, qui est l'organisation militaire nationale du peuple juif. On note, en passant, que le chiffre mythique de «six millions» fait ici une apparition en 1939 ; il y est question, en effet, des «Juifs de l'Est qui sont près de six millions à être menacés du même sort que leurs frères du Reich» (p. 103). Pendant l'Occupation, la revue plonge dans la clandestinité. M. Bardèche dit qu'elle «est le *seul* organe clandestin de la résistance qui donne [en français] quelques précisions sur les camps de déportation». Ces précisions surprennent par leur diversité et donnent l'impression qu'elles résultent d'enquêtes à la fois vastes et sérieuses. Pour tel camp, les conditions de vie sont décrites comme «catastrophiques» mais, pour la région qui nous intéresse ici et qui, selon la légende, aurait en particulier abrité le plus vaste «camp d'extermination» de tous les temps, celui d'Auschwitz-Birkenau, on lit :

La vie dans ces camps est supportable, étant donnée la proximité des camps de travailleurs non juifs et par endroits le travail en commun. Ce travail consiste en des constructions de routes, de ponts et de maisons d'habitation dans les villes. Ce sont des artisans qu'on accepte ici de préférence. Le moral parmi les déportés est généralement bon et ils sont confiants dans l'avenir « (*Nuremberg ou la Terre promise*, p. 158. Cet ouvrage de M. Bardèche est classé » Non communicable « par la Bibliothèque internationale de documentation contemporaine (BDIC) de l'Université de Nanterre).

Le même texte est reproduit dans les *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale (ADSS)*, Libreria Editrice Vaticana, 1965-1982 ; il figure dans le volume 9 : » Le Saint-Siège et les victimes de la guerre (janvier-décembre 1943) «, 1975, p. 42 et 396 (note). Toujours selon M. Bardèche, on peut lire, sur les enfants juifs, les précisions suivantes qui, à en juger par ce qu'on sait d'autres sources, semblent exactes :

Un très grand nombre de nourrissons et de bébés, âgés de moins de deux ans, de parents israélites, sont répartis à Berlin même et dans la région de cette ville dans différentes crèches et dans de nombreuses pouponnières. Ils y sont toujours menés par les DRK (Croix-Rouge allemande) et la NSVW (organisation sociale allemande) en qualité et en même temps que les enfants de parents sinistrés ou tués dans les bombardements aériens, et y sont généralement admis comme tels parmi les orphelins (*Ibid.*, p. 159-160).

On a bien lu : il s'agit ici d'orphelins juifs traités sur un pied d'égalité avec les orphelins allemands par la Croix-Rouge allemande et par la NSVW, c'est-à-dire la Nationalsozialistische Volkswohlfahrt, organisation d'assistance publique nationale-socialiste. Aujourd'hui nous possédons nombre de documents, de photographies et de témoignages attestant de ce que, contrairement à ce que diffuse toute une propagande de l'«Holocauste», les autorités allemandes, dans la mesure permise par les horreurs de la guerre, ont humainement traité les enfants juifs. D'où, plus de cinquante ans après la guerre, tous ces septuagénaires juifs revenus des camps ou des ghettos et qui se présentent en «miraculés».

Si, pendant et après la guerre, tant de hauts responsables n'ont soufflé mot des «chambres à gaz» et des «camions à gaz», c'est qu'ils savaient à quoi s'en tenir sur la qualité des informations répandues par leurs propres officines de propagande. Ils ont refusé de puiser dans la sentine et d'épandre l'ordure. Le Souverain Pontife s'est comporté de même. Il n'a pas admis de participer à ce qu'il faut bien appeler la foire aux mensonges anti-allemands.

La foire aux mensonges anti-allemands

On pourrait multiplier les exemples d'un tel refus de prendre pour argent comptant des récits riches de précisions imprécises tels que ceux qu'on colportait dans la fièvre de la guerre ou que les médias diffusent encore aujourd'hui dans la plus grande confusion et avec autant d'aplomb que de succès.

On débitait alors et l'on persiste encore de nos jours à répandre des témoignages non vérifiés sur les chambres à gaz, les camions à gaz, les wagons transformés en abattoirs chimiques, les chambres avec pompes à faire le vide ; le 22 novembre 1941, à Boston, le rabbin Joshua Loth Liebman déclarait devant une assemblée de jeunes sionistes qu'il faudrait demander un jour des indemnités et une place en Palestine en compensation des millions de juifs envoyés à la mort notamment dans des wagons frigorifiques (refrigerated cars). On parlait et l'on parle encore aujourd'hui d'exécutions à l'électricité, à la chaux vive, à la piqûre d'air ou de cyanure, à l'insecticide, à l'acide cyanhydrique, à l'oxyde de carbone, au gaz carbonique, aux gaz d'échappement produits par un moteur de char ou de sous-marin, à l'eau bouillante ou à la vapeur d'eau (première version officielle pour Treblinka d'après le document de Nuremberg PS-3311 ayant, pour le tribunal, valeur de « preuve authentique »). On était friand d'histoires, soit de graisse juive utilisée pour en faire des barres de savon ou des lubrifiants, soit d'os juifs convertis en engrais et, encore de nos jours, on trouve dans des cimetières juifs, par exemple à Nice, des urnes censées contenir du « savon juif ». On parlait également de peaux transformées en abat-jour ou en reliure alors que ces peaux, une fois expertisées, se trouvaient être de maroquin (peau de chèvre). Les « nazis » avaient, dit-on, contraint un prisonnier à imiter le chien enchaîné dans sa niche, aboyant aux passants et plongeant avidement sa gueule dans l'écuelle (le très catholique François Mauriac ajoutait foi à cette craque le 4 mai 1945 et la reprenait en 1950 dans son *Journal*, Flammarion, IV, p.54). Et que dire des histoires de chiens dressés à mordre les juifs aux parties ou à forcer les juives ? Que penser de cet ours et de cet aigle en cage auxquels les Allemands de Buchenwald jetaient un juif par jour, l'ours déchiquetant ledit juif et l'aigle se régaland de ses os ? N'ayons garde d'oublier les pendaisons en grappe à des arbres de Noël, les machines toutes plus ingénieuses les unes que les autres pour liquider les juifs, les bébés juifs enfournés *vivants* dans des fours crématoires, les membres de la Jeunesse hitlérienne s'exerçant au tir à la cible sur des enfants juifs, le SS jetant en l'air des bébés et leur tirant dessus aux applaudissements de sa fille qui en redemandait. Sur le chapitre des expériences médicales, on était et l'on reste intarissable : le Dr Mengele, par exemple, possédait, nous dit-on, dans son laboratoire « plusieurs dizaines d'yeux humains épinglés comme une collection de papillons » (Jean-Pierre Langellier, « Les jumeaux-cobayes » d'Auschwitz témoignent à Jérusalem », *Le Monde*, 10-11 février 1985, p. 4) ; parfois les enfants que cet « Ange de la mort » s'amusait à « traiter » revenaient à leur bloc mais ils étaient devenus « méconnaissables » car ils étaient désormais « cousus dos à dos comme des jumeaux siamois » (*La Montagne*, 5 février 1985, p. 8) ; « passionné par l'étude des mutations, [Mengele] brûle les yeux sombres des Tziganes avec des acides, pour savoir s'ils ne virent pas au bleu » (Paul Emmanuel rendant compte de sa rencontre avec Simon Wiesenthal, le chasseur de Nazis, *Ciné-Revue* (Belgique), 18 octobre 1984). Près d'Auschwitz, une bombe atomique n'avait-elle pas anéanti 20 000 juifs à la fois ? Le plus sérieusement du monde, au procès de Nuremberg, festival du faux en tout genre, le procureur américain Jackson interroge Albert Speer sur ce point, le 21 juin 1946. (*TMI*, XVI, p. 551). On songe aux considérations du dreyfusard Charles Péguy sur les témoignages pour l'histoire :

Or Dieu sait, dit [Clio, la muse de l'histoire], que l'on ne ment jamais autant qu'en témoignage, (parce que ça devient historique), et que l'on ment d'autant plus que le témoignage est plus solennel (' Clio, Dialogue de l'histoire et de l'âme païenne », juillet 1913, Charles Péguy, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, *Œuvres*, III, p. 1187-1188).

Pendant la guerre, des responsables d'organisations sionistes déversaient un Niagara d'inventions de ce genre à partir de Berne ou de Genève et en direction du Vatican et des Alliés. C'est ce qu'aujourd'hui les accusateurs de Pie XII appellent des « renseignements dont le Pape n'a pas voulu tenir compte ». L'une des officines fabriquant à la chaîne de tels renseignements se situait en Slovaquie, à Bratislava. Y officiait le rabbin, d'origine hongroise, Michael Dov Weissmandel auquel nous devons, dès mai 1944, le chiffre, devenu sacro-saint, des Six Millions de juifs tués par les nazis et l'histoire rocambolesque des évadés d'Auschwitz, dont le trop fameux Rudolf Vrba. En 1985, au premier procès du révisionniste germano-canadien Ernst Zündel, R. Vrba allait s'effondrer lors de son contre-interrogatoire mené, avec mon assistance, par l'avocat Douglas Christie : de guerre lasse, le mythomane R. Vrba finit par admettre que,

dans ses récits sur Auschwitz, il avait usé de la «*licentia poetarum*» (sic). Ce qui ne l'empêchera pas, dix ans plus tard, de plastronner à nouveau dans un documentaire dont il sera fait mention ci-dessous et de recycler ses mensonges jusqu'en 2001 dans une nouvelle version de son «*récit*» (sic) : *Je me suis évadé d'Auschwitz*, éditions Ramsay. Un escroc ne se corrige pas ; il reste un escroc jusqu'à la fin de son existence. R. Vrba est devenu l'un des plus importants faux témoins de la campagne organisée contre Pie XII.

Des récits d'atrocités mais aucune preuve

Le Vatican, aussi, avait cherché à vérifier l'existence de certaines de ces horreurs et n'en avait découvert aucune preuve. Inaugurant, en la circonstance, un type de raisonnement déplorable qui allait connaître après la guerre et qui rencontre encore aujourd'hui le plus vif succès, Casimir Papée, ambassadeur de Pologne près le Saint-Siège, recourait au subterfuge du calomniateur et du paresseux ; aux autorités du Vatican qui réclamaient des preuves, il répliquait : «Il y a suffisamment de preuves ; de surcroît, lorsque les faits deviennent notoires, la preuve n'est plus requise» (M. Phayer, p. 52 ; source indiquée, p. 332, n. 27). Les juges du tribunal militaire international de Nuremberg ne diront rien d'autre lorsqu'ils décréteront en 1945 : «Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...]. Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique mais les tiendra pour acquis» (articles 19 et 21 de leur statut, rédigé par ... le tribunal lui-même).

Un pape particulièrement secourable aux juifs

Le «silence» de Pie XII est là, et nulle part ailleurs. Or, à de rares exceptions près, les dénigreur du Pape, aujourd'hui, cherchent à entretenir l'équivoque. En général, ils laissent croire qu'ils reprochent à l'accusé son silence face à *l'ensemble des épreuves* infligées aux juifs par les Allemands. Prenons un exemple puisé dans le mensuel *L'Histoire*, dirigé, en particulier, par Michel Winock et Jean-Noël Jeanneney. En chapeau de présentation d'un article sur «Pie XII, Hitler et les Juifs», on lit que le Pape a «refusé de condamner la persécution des Juifs pendant la seconde guerre mondiale» (mars 2000, p. 40). Froid mensonge. En réalité, le silence du Pape a essentiellement porté sur ce qui, d'après les révisionnistes, n'a tout simplement pas existé ni pu exister. Ce silence a été inspiré à Pie XII par une circonspection de nature révisionniste. Mais aucun de ces accusateurs-là n'ose exprimer le fond de sa pensée ni clairement articuler son grief. Nul ne clame franchement, comme, après tout, il le devrait, que : «Pie XII a refusé de condamner le génocide des juifs et les chambres à gaz nazies car, à sa façon, il était un négationniste ». Tel est l'un des effets de l'interdit majeur. On craint d'enfreindre le tabou (ici le tabou des tabous) en prononçant le mot qui crée la chose. Révéler que Pie XII a eu un réflexe de révisionniste reviendrait, pour ses accusateurs, à porter de l'eau au moulin de ceux qu'ils appellent les «négationnistes». Aussi voit-on défiler au tribunal de l'histoire trop de procureurs aux réquisitoires improbables tandis que, de leur côté, les défenseurs du pape, redoutant, eux aussi, le tabou et craignant l'accusation d'antisémitisme, ont pris la fâcheuse habitude de faire diversion en prenant la défense de l'accusé sur des terrains où ce dernier n'a nul besoin d'avocat tant la cause est entendue. Qu'a-t-on besoin de défendre le pape contre l'accusation d'antisémitisme ? Mille preuves, mille documents, mille actions prouvent que Pie XII, pendant la guerre comme il l'avait fait avant la guerre, a manifesté en parole et en action qu'il condamnait l'antisémitisme et qu'il cherchait soit à prévenir, soit à guérir les effets possibles d'une persécution de caractère raciste. En son temps, Louis-Ferdinand Céline ne dénonçait-il pas en l'Église catholique romaine ce qu'il appelait «la grande métisseuse» ?

Un pape sensible aussi à d'autres malheurs que ceux des juifs

Profondément hostile à l'antisémitisme, le Pape n'allait pas, pour autant, privilégier la douleur des juifs. Pourquoi l'aurait-il fait ? Parce qu'elle était plus bruyante ? Parce que la presse de tout le monde occidental s'en faisait la caisse de résonance ? Les Polonais avaient leur part des tourments infligés aux vaincus de la guerre. Les populations européennes, particulièrement en Allemagne, subissaient le calvaire des bombardements qui visaient les civils

Les otages se recrutaient dans tous les milieux. Les soldats connaissaient mort ou mutilations sur tous les champs de bataille. Les veuves et les orphelins allaient se compter par millions. La famine et les épidémies frappaient partout. Mais il faut reconnaître que les juifs n'aiment guère que l'on compare leurs propres souffrances à celles des autres : les leurs sont décrétées «incomparables», «uniques», «indicibles» et elles se distinguaient, paraît-il, de toutes les autres autant par la qualité, qui aurait été affreuse, que par la quantité, qui, paraît-il, aurait été énorme. Si certaines atrocités spécifiques comme les chambres à gaz d'exécution avaient existé, le Pape assurément aurait tenu pour spécialement horribles et scandaleuses les souffrances infligées aux juifs ; mais, pour lui, le récit de ces atrocités-là n'étant apparemment pas accompagné de preuves, il n'y avait pas lieu de privilégier la souffrance des juifs en évoquant des abominations peut-être imaginaires. On rencontre là un exemple de ce qu'il faut bien appeler le révisionnisme de Pie XII, un révisionnisme naturel, spontané, rare, qui a pour effet de rendre sensible à la misère de son prochain sans exclusive raciale ou religieuse. Il n'y a pas de «peuple élu», même pour la souffrance.

A vrai dire, le pape a peut-être tout de même opéré une distinction entre les juifs confessionnels et les juifs catholiques. Il a montré plus de sollicitude, semble-t-il, pour les seconds que pour les premiers. Cela s'explique. Il est humain que le pasteur s'inquiète normalement plus pour son propre troupeau mais, surtout, les juifs catholiques, lorsqu'ils étaient persécutés pour leur origine juive, se retrouvaient particulièrement isolés et vulnérables. Leur communauté d'origine généralement les repoussait, les tenant pour des renégats. Ces convertis au catholicisme ne pouvaient, dans l'épreuve, bénéficier des riches subsides des organisations juives nationales ou internationales. Il faut savoir que, pendant toute la durée de la guerre, avec l'accord des autorités du IIIe Reich, un organisme comme «le Joint», déjà nommé, a déversé en Europe, jusque dans les camps et les ghettos, des sommes considérables en dollars américains à des personnes ou à des associations habilitées par les Allemands à venir en aide aux juifs. Des archives du Vatican, il ressort que, dans telle circonstance, «le Saint-Siège se pencha pour commencer sur le sort des Juifs baptisés, car ce groupe se trouvait dans une nécessité extrême du fait que le plus souvent il était ignoré par les organismes juifs d'assistance» (P. Blet, p.162). Le 28 février 1941, Mgr Innitzer, archevêque de Vienne, dans une lettre adressée au Vatican,

répétait son profond désappointement devant l'oubli que l'on faisait des Juifs baptisés, et le fâcheux contraste avec les quakers [protestants], la mission suédoise [protestante] et les organisations juives. Les catholiques d'origine juive avaient été «terriblement déçus» : ils étaient apostats et renégats aux yeux de leurs coreligionnaires juifs, et leur conversion signifiait que toute aide financière leur était coupée (P. Blet, p. 166).

Favorable à la cause des Alliés

Emotif, aussi prompt à manifester son enthousiasme qu'à verser des larmes, compatissant, circonspect comme un diplomate mais parfois hardi jusqu'à l'imprudance, doté d'une subtilité latine, torturé en son âme et conscience, Pie XII connaissait les réalités de l'homme et du monde. Disposant sur la Pologne d'autant d'informateurs, ou peu s'en faut, qu'il y avait de catholiques dans le pays, il savait à quoi s'en tenir sur le sort réel aussi bien des catholiques que des juifs habitant un territoire qui, à en croire les Papées de toute espèce, aurait été parsemé de gigantesques «camps d'extermination», eux-mêmes dotés d'extraordinaires chambres à gaz d'exécution.

Pie XII avait sa conception, religieuse et politique, du bien et du mal, mais, pour autant, il ne croyait pas, tel un personnage inculte du calibre de l'actuel président des États-Unis, à l'incarnation politique du bien et du mal. Il ne croyait, si l'on peut dire, ni au Père Noël, ni au Croquemitaine et l'idée ne lui serait pas venue de jouer au Père Fouettard universel. Son expérience de la vie politique et sa connaissance de l'histoire lui permettaient de juger les hommes, les régimes et les causes.

Il éprouvait de l'aversion aussi bien pour le racisme national-socialiste que pour l'inhumanité du bolchevisme soviétique. Tandis qu'il nourrissait une grande méfiance à l'égard

de Hitler (qu'il aurait, dit-on, appelé «le caporal de Bohême» et que son collaborateur, Mgr Tardini, nommait «l'Attila motorisé»), il éprouvait la crainte la plus vive à l'endroit de Staline, champion en matière de fermeture ou de destruction de lieux du culte catholique, champion des fusillades ou déportations de religieux et de religieuses, champion de l'athéisme obligatoire. Personnellement, le 29 avril 1919, alors qu'il était nonce à Munich, il avait failli être révoqué par un milicien spartakiste dans une ville en proie aux exactions des rouges (Robert Serrou, *Pie XII, le pape-roi*, Perrin, 1992, p. 53). Pie XII, répétons-le, éprouvait un faible pour la France, de l'affection pour les Polonais, de l'admiration pour le peuple anglais, un attachement particulier pour le peuple allemand (mais non pour le Führer et les siens) et il comptait sur la victoire des Américains tout en redoutant que ces derniers ne permettent au moloch communiste d'absorber une bonne partie de l'Europe. En octobre 1939, préparant l'encyclique inaugurale de son pontificat (*Summi Pontificatus*), il y insère un passage sur les souffrances et sur la «résurrection» à venir du peuple polonais ; l'aviation alliée en déversera 88 000 exemplaires sur l'Allemagne (P. Blet, p. 84 ; Marc-André Chaguéraud, *Les Papes, Hitler et la Shoah*, Genève, Labor et Fides, 2002, p.149). Dans sa hardiesse, il va, en 1939-1940, jusqu'à comploter contre Hitler en acceptant d'assurer un lien entre le gouvernement britannique et la résistance allemande ; puis, au début du mois de mai 1940, il avertit les Alliés de l'imminence de l'offensive allemande et leur fournit des précisions importantes. Les Allemands ne manquent pas de l'apprendre et, selon eux, cet acte d'espionnage met fin «à la neutralité du pape, apôtre de la paix». Mais il est à remarquer que ces mêmes Allemands n'exercent pas de représailles pour autant ; d'ailleurs, qu'auraient-ils pu entreprendre contre une puissance aussi impressionnante que celle du Pape ? (P. Blet, p. 43-44, ainsi que M.-A. Chaguéraud, en particulier, dans la section intitulée «Conjuration et espionnage», p. 85-87). Le 10 mai 1940, après l'invasion des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Belgique, Pie XII envoie trois télégrammes similaires à la reine Wilhelmine, à la grande-duchesse du Luxembourg et au roi Léopold afin d'exprimer sa compassion pour l'épreuve qui leur est infligée par les armées de Hitler. Mussolini marque un vif mécontentement. Selon l'ambassadeur d'Italie auprès du Vatican, Pie XII répond : «Qu'ils viennent donc me prendre pour m'emmener dans un camp de concentration !» (Dino Alfieri, *Deux dictateurs face à face*, Genève-Paris, Éditions du Cheval Ailé, 1948, p. 30, cité par M.-A. Chaguéraud, p. 88). Il est clair que la neutralité ou l'impartialité du Souverain Pontife ne sont qu'un mythe. Pie XII a choisi le camp des Alliés, ce qui ne l'a pas empêché d'élever, par l'intermédiaire de ses représentants, des protestations contre le caractère atroce des bombardements anglo-américains.

Entre Hitler et Staline, Pie XII choisit Staline

En 1941, après l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'Union soviétique, la plupart des catholiques américains repoussaient l'idée d'un soutien économique et militaire à Staline. Ce dernier ne prêchait-il pas, par le fer et par le feu, jusqu'en Espagne, un communisme que la papauté avait déclaré «intrinsèquement pervers» ? En 1937, dans son encyclique *Divini Redemptoris*, Pie XI avait prononcé : «Le communisme est intrinsèquement pervers et personne qui veut sauver la civilisation chrétienne ne peut collaborer avec lui en quelque entreprise que ce soit» (Il comunismo è intrinsecamente perverso e non si può ammettere in nessun campo la collaborazione con esso da parte di chiunque voglia salvare la civiltà cristiana). Le Pape avait condamné par là ce qu'on appelait à l'époque «la politique de la main tendue» aux communistes. Mais Roosevelt veut entrer en guerre contre Hitler. Tous les mensonges lui deviennent licites. Il promet aux Américains, à plusieurs reprises et avec insistance, que jamais leurs boys ne seront engagés dans une guerre à l'extérieur et, simultanément, il prépare l'économie de son pays à la guerre. Il multiplie les plus graves provocations à l'égard de l'Allemagne et signe avec Churchill, le 12 août 1941, ce qu'il a été convenu d'appeler «la charte de l'Atlantique», dont le sixième point ne prévoit rien de moins que «l'annihilation de la tyrannie nazie» ! Roosevelt veut paralyser dans son propre pays les velléités d'opposition à la guerre. Pour cela, il lui faut, en particulier, lever chez les millions de catholiques américains tout scrupule d'avoir à aider Staline. Se tournant alors vers le Pape, il le prie d'intervenir en ce sens par l'intermédiaire des prélats américains discrètement mais dûment chapitrés sur le sujet. Roosevelt, on va le constater une fois de plus, ne reculait devant aucun mensonge. Citons ici P. Blet à propos d'un message personnel du président des États-Unis remis au Pape le 10 septembre 1941 :

Le président [Roosevelt] affirmait que la religion n'était pas totalement bannie de la Russie et que l'on pouvait espérer qu'à la suite de la guerre actuelle, le gouvernement russe reconnaîtrait la liberté religieuse. «Pour autant que je suis informé, ajoutait-il, il y a des églises ouvertes en Russie» (p. 140).

De fait, l'immense Russie comptait deux églises ouvertes - et surveillées de près par la police - l'une à Moscou et l'autre à Leningrad. Surmontant sa répugnance pour le communisme massacreur de prêtres en Russie, en Espagne et ailleurs, le Pape prit sur lui de communiquer à ses prélats d'Amérique les instructions nécessaires ; il était entendu que l'affaire serait menée avec la plus grande discrétion ; l'argument à invoquer auprès des ouailles américaines serait le suivant : *c'est aux Russes et non au régime communiste qu'on tendrait la main (et fournirait des armes)* (P. Blet, p.138-146 ; M.-A. Charguéraud, p. 95-99, pour la section intitulée : «La faucille, le marteau et la croix du chrétien ?»). Cet argument de pure casuistique fondait aussi l'action politique, sans doute à contre-cœur, de W. Churchill et du général de Gaulle en faveur de Staline et des partis communistes en guerre contre Hitler, Mussolini, Pétain.

En agissant ainsi, Pie XII manquait à l'effort d'impartialité qu'il s'était, dit-il, toujours imposé. Le gouvernement du III^e Reich l'avait sollicité pour qu'il donnât son approbation à une «croisade anti-bolchevique» qui, plaidaient les Allemands, allait permettre aux Russes, libérés du joug des Soviétiques, de retrouver le libre exercice de leur foi. Le Vatican refusa. Deux poids, deux mesures. Il faut croire que, cette fois-ci, tendre la main aux Allemands, c'était la tendre au régime national-socialiste. *Aussi l'armée allemande allait-elle voir ses propres soldats, souvent catholiques, et des aumôniers de la Wehrmacht se faire tuer à l'Est par des armes américaines fournies aux communistes avec la secrète bénédiction du pape.* En Allemagne, l'exercice du culte catholique était libre ; il était généreusement financé par l'État ; des processions ou des pèlerinages mobilisant des milliers de fidèles en présence des autorités religieuses civiles et militaires se déroulaient librement ; des églises étaient construites ; des soldats en uniforme pouvaient assister aux offices et y communier. Tout cela ne comptait apparemment plus aux yeux de Pie XII qui, sollicité par les Américains, avait décidé de choisir Staline contre Hitler.

Efficace dans son aide aux juifs

Pie XII se permit également d'enfreindre les lois en vigueur et celles de la parole donnée en faisant abriter des résistants juifs ou non juifs et des fabricants de faux papiers dans des monastères, dans des couvents et jusque dans des lieux auxquels l'ambassade d'Allemagne en Italie avait accordé des lettres de protection. Il assurait ou faisait assurer le gîte et le couvert à des milliers de juifs dans cent-cinquante institutions religieuses en divers points d'Italie mais aussi au palais du Latran, à Castel Gandolfo et en d'autres endroits de l'État pontifical. La pureté des intentions n'étant qu'un mythe, on ne saurait prétendre qu'avec une nature aussi sensible que la sienne et un esprit aussi délié, il ait agi par pure hostilité au national-socialisme ; il a pu craindre le chantage, l'extraordinaire violence et l'inhumanité des démocraties parlementaires ; Churchill, Eden et les Américains ne faisaient pas mystère de leur intention, si le besoin s'en faisait sentir, de «pulvériser» (sic) les villes italiennes, y compris la Ville éternelle (à l'exception du Vatican, qui, pourtant, reçut des bombes !). Son action personnelle et celle de ses représentants en faveur, par exemple, des juifs de France, des Pays-Bas, de Slovaquie, de Roumanie et de Hongrie sont établies par tant d'initiatives, d'interventions, de déclarations publiques, de versements d'argent qu'il suffit de se reporter sur ces points à l'ample bibliographie consacrée à Pie XII.

En 1996, G. Riegner, en personne, devait rendre justice à l'extraordinaire activité déployée par le pape et son représentant en Hongrie, Mgr Angelo Rotta, auprès du régent Horthy pour épargner la déportation, en 1944, à tant de juifs de nationalité hongroise ou établis en Hongrie : «Le Vatican ne faisait rien sans nous prévenir. Il nous rapportait tout», s'exclame, dans un documentaire sur le pape, ce représentant du Congrès juif mondial. A Budapest, le Vatican obtenait des Allemands le droit de délivrer aux juifs 15 000 sauf-conduits. Dans leur inquiétude, un grand nombre de juifs affectaient de se convertir à la religion catholique pour être

en mesure de présenter un certificat de baptême. Une seule église de la capitale allait consigner dans son registre paroissial, encore consultable aujourd'hui, un nombre surprenant de ces baptêmes pour l'année 1944. Le documentaire en question, signé du juif Jonathan Lewis, s'intitule en français : «Le Pape, les Juifs et les Nazis». Datant de 1996, il a été diffusé au moins à deux reprises par la chaîne «Arte» ; la dernière diffusion remontant au 6 mars 2002.

Il interrompt la déportation des juifs de Rome par les Allemands

C'est dans ce documentaire, pourtant hostile à Pie XII, qu'apparaît la princesse Enza Pignatelli-Aragona. Cette dernière y témoigne de l'arrestation et de la déportation, en septembre 1943, de mille juifs romains (opération décidée par les autorités allemandes qu'alarmait, à l'approche des Alliés, la prolifération dans Rome de résistants communistes et de personnes dangereuses pour la sécurité de leurs troupes). Ce témoignage fait justice du mythe selon lequel Pie XII aurait assisté, sans sourciller, à l'arrestation de juifs de Rome «sous ses fenêtres». La princesse raconte que, réveillée à 4h du matin par l'appel téléphonique d'une amie juive, elle s'est portée vers un quartier proche du Tibre où elle a pu constater que des juifs étaient embarqués à bord de camions allemands. Elle se précipite au palais du Vatican où elle a ses entrées. Elle trouve le Pape en prière dans sa chapelle privée et l'informe du malheur qui s'abat sur «ces pauvres gens». Bouleversé, Pie XII téléphone immédiatement à son secrétaire d'Etat Mgr Maglione, lequel prend contact dans la journée avec le représentant du Reich, Ernst von Weizsäcker. Ce dernier, aussi peu national-socialiste que l'avait été son prédécesseur Diego von Bergen, intervient habilement auprès de Berlin. Avec l'accord du général Rainer Stahel, responsable de la garnison allemande de Rome, il décide de faire valoir que ces arrestations, ces internements et ces transports imposent trop de contraintes à l'armée allemande. D'autres Allemands interviennent également, dont le consul à Rome, Albrecht von Kassel, et le recteur de l'église catholique allemande à Rome, l'évêque Alois Hudal. Berlin ne procédera à aucune autre déportation de juifs à l'exception d'un convoi constitué de juifs emprisonnés par les Italiens pour raisons individuelles. En la circonstance, le Pape n'a donc pas fait preuve d'indifférence au sort des juifs, mais de compassion et, ce qui est encore mieux, d'efficacité immédiate.

La première déclaration des Alliés sur les «atrocités allemandes» (17 décembre 1942) : pas de «chambres à gaz»

Le 17 décembre 1942, les Alliés publièrent une déclaration commune sur la «bestiale politique de froide extermination» (bestial policy of cold-blooded extermination) menée par les Allemands contre les juifs d'Europe. Relue de nos jours, la formule risque de donner à entendre que les Alliés avaient alors à l'esprit «génocide» et «chambres à gaz». Ce serait là commettre un anachronisme.

Examiné de près, le texte de la déclaration révèle que les Alliés avaient à l'esprit : 1) le transport des juifs dans des conditions réputées horribles et brutales ; 2) pour les juifs en bon état physique, la mort lente dans des camps de travail forcé ; 3) pour les juifs infirmes, l'abandon au froid et à la famine jusqu'à la mort ou jusqu'aux massacres pour en finir ; 4) un nombre de victimes «estimé à plusieurs centaines de milliers» (reckoned in many hundreds of thousands). On est là assez loin d'un *plan d'assassinat* massif de *tous* les juifs avec, pour la plupart d'entre eux, *l'asphyxie en abattoirs chimiques, immédiatement à leur arrivée dans des camps conçus pour une extermination de caractère industriel*. D'ailleurs, à l'époque, cette déclaration fut reçue pour ce qu'elle était : la dénonciation (dans un style emphatique requis par le sujet et par les circonstances) de crimes imputés à l'ennemi. Les Allemands, de leur côté, usaient parfois de la même rhétorique guerrière et, dans certains de leurs discours publics (cas de Himmler), promettaient volontiers à l'ennemi l'«extermination» (Ausrottung, au sens large, ou Vernichtung). D'ailleurs en toute guerre, y compris dans *L'Iliade*, chaque partie ne promet-elle pas à l'autre son inéluctable «extermination» ?

Cette déclaration fut signée par les gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Union soviétique (incomparable spécialiste des déportations et des camps !) et par neuf autres gouvernements, dont, pour la France, celui de Londres. Elle fut lue, à la

chambre des communes par Anthony Eden, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et, à la chambre des lords, par le vicomte Simon, lord chancelier (*Parliamentary Debates*, 17 décembre 1942 : House of Commons, cols. 2982-2983, et House of Lords, cols. 607-608).

Deux jours plus tard, soit le 19 décembre 1942, l'Office d'information du Commissariat du peuple pour les affaires étrangères de l'URSS publia cette déclaration en la modifiant de fond en comble, en l'enrichissant de propos sur «le plan cannibale» de Hitler pour l'extermination des juifs et en précisant :

En plus du mitraillage des hommes, des femmes et des enfants, les gens sont mis à mort dans des chambres à gaz spécialement équipées, sont électrocutés, brûlés en masse. Les détenus des camps de concentration sont empoisonnés à l'acide prussique (*Soviet Government Statements on Nazi Atrocities*, Londres, New York, Melbourne, Sydney, Hutchinson & C° Publishers, 1946, p. 57-58).

Cette déclaration sera reproduite, le 21 décembre 1942, dans le numéro 443 de *Soviet War News*, publication soviétique imprimée à Londres. On trouve là l'une des premières mentions, dans un document officiel, de l'existence de chambres à gaz nazies (la rumeur des «gazages» sans autre précision, ayant, elle, commencé durant l'été de 1941). Personne apparemment ne releva ce «renseignement» qui, si on y avait ajouté foi, aurait dû faire la première page des journaux anglo-américains. Notons au passage que cette publication dans la presse officielle soviétique constitue un démenti, parmi d'autres, de la thèse juive selon laquelle les Soviétiques auraient passé sous silence «le martyr des juifs».

**La deuxième déclaration des Alliés (29 août 1943)
dans sa version définitive : toujours pas de «chambres à gaz»**

Huit mois plus tard, la deuxième déclaration des Alliés (il y en aura une troisième) sur les crimes imputés à l'Allemagne constitue pour l'historien un cas d'école particulièrement instructif.

En page 3 de sa livraison du 30 août 1943, le *New York Times* annonçait que, la veille, les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient prévenu «les tueurs nazis» qu'ils les châtieraient pour les crimes commis dans les pays occupés et, particulièrement, en Pologne («US and Britain Warn Nazi Killers»). La déclaration des deux puissances alliées était reproduite dans son intégralité. Elle faisait état de déplacements forcés de populations dans certaines provinces de Pologne. (Les juifs n'étaient pas nommés). A l'en croire, nombre de victimes étaient tuées sur place et les hommes de 14 à 50 ans étaient envoyés travailler en Allemagne. Suivait un alinéa sur les enfants :

Quelques enfants sont tués sur place, d'autres sont séparés de leurs parents et ou bien on les envoie en Allemagne pour y être élevés comme des Allemands ou bien on les vend à des colons allemands ou bien on les expédie avec les femmes et les vieillards vers des camps de concentration.

Jusqu'ici rien que de banal.

La même déclaration dans sa version originale : des «chambres à gaz» !

En revanche, ce texte est l'un des plus intéressants qui soit pour l'historien des rumeurs et, en particulier, pour l'histoire de l'immense et obsédante rumeur qui a fondé la religion de l'«Holocauste». Il se trouve, en effet, que sous sa première forme, cette déclaration contenait bel et bien une formidable accusation contre les «nazis», celle d'avoir utilisé des chambres à gaz d'exécution ! La mouture originale portait, en effet :

[...] on les expédie avec les femmes et les vieillards vers des camps de concentration, où on les met maintenant systématiquement à mort dans des chambres à gaz (dispatched with the women and old men to concentration camps, where they are now being systematically put to death in gas chambers) (je souligne).

Pourquoi, demandera-t-on, ce dernier fragment de phrase, encore existant au 27 août 1943, a-t-il disparu dans la déclaration finale du 29 août, reproduite le lendemain dans la presse ? La réponse est des plus simples : les Britanniques ont fait valoir aux Américains l'«insuffisance de preuves» (insufficient evidence) pour affirmer ainsi l'existence de chambres à gaz d'exécution. Les Américains en sont convenus et ont décidé d'«éliminer» (eliminate) le dernier fragment de phrase mentionnant les «chambres à gaz».

Le 24 août, les Britanniques avaient commis l'imprudence d'envoyer aux Soviétiques la première mouture en leur suggérant de publier, de leur côté, une déclaration similaire. Puis, à la réflexion, ils s'étaient ravisés. Ils s'étaient rendu compte que les preuves manquaient «pour justifier l'affirmation concernant les exécutions en chambres à gaz» (to justify the statement regarding execution in gas chambers) et, d'un commun accord entre Britanniques et Américains, la décision avait été prise d'éliminer (it has been agreed to eliminate) le fragment litigieux. En conséquence, les Américains demandaient à leur ambassadeur à Moscou de vouloir bien prévenir le Commissariat soviétique des affaires étrangères de ce changement dans le texte (of the change in text).

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les Soviétiques, eux, avaient, huit mois auparavant, parlé de chambres à gaz et même d'exécutions à l'électricité.

Comment les Alliés ont abandonné les «chambres à gaz»

Que se serait-il passé si les Anglo-Américains, décidant de maintenir le texte original, avaient, à la face du monde, accusé les Allemands d'avoir utilisé des chambres à gaz d'exécution ? Peut-on penser que les accusés auraient bondi sur cette calomnie pour démontrer, eux aussi à la face du monde, que la propagande alliée mentait effrontément ? En fait, il est probable que les autorités allemandes auraient plutôt traité par le mépris ce genre de folles inventions. Des cas identiques donnent à penser que les Allemands auraient rapporté la déclaration sans même la commenter ou en l'accompagnant d'un commentaire simplement ironique. Ce que, bien sûr, on ne peut que déplorer puisque, malheureusement, avec le recul du temps, on constate aujourd'hui que la mystification des chambres à gaz nazies allait connaître, malgré son absurdité, une incroyable fortune.

Sur la première mouture de la déclaration anglo-américaine et sur la décision – révisionniste – de l'amputer du fragment de phrase mentionnant les «chambres à gaz», on consultera le texte des deux télégrammes que Cordell Hull, responsable du State Department, a envoyés de Washington à l'ambassadeur des États-Unis à Moscou ; ils sont reproduits dans : *Foreign Relations of the United States / Diplomatic Papers / 1943*, United States Printing Office, Washington, 1963, vol. I, p. 416-417. La seconde et dernière mouture, où ne figure plus aucune mention des «chambres à gaz», se lit donc dans la livraison susmentionnée du *New York Times*.

Le même journal publiera deux mois plus tard, une troisième déclaration officielle sur les «atrocités» allemandes («Statement on Atrocities», *The New York Times*, 2 novembre 1943, p. 14). Signée de Roosevelt, Churchill et Staline, elle ne contiendra aucune mention des «chambres à gaz» et les juifs n'y seront pas nommés ; en revanche, avec un beau cynisme, on y mettra sur le compte des Allemands les «exécutions en masse d'officiers polonais» (wholesale shooting of Polish officers) ; il s'agit là d'une allusion transparente aux massacres de prisonniers polonais en forêt de Katyn et en d'autres lieux de Russie. Or, on sait aujourd'hui que ces tueries systématiques furent en réalité perpétrées sur l'ordre personnel de Staline. Soit dit en passant, on a là un exemple du peu de crédit qu'on pouvait accorder aux «renseignements» des Alliés sur les atrocités allemandes. S'ils étaient logiques, les accusateurs de Pie XII, qui reprochent au pape de s'être tu malgré les «renseignements» reçus des Alliés (en réalité, de certaines officines juives ou alliées), devraient lui faire grief de n'avoir pas dénoncé le crime de Katyn et d'avoir ainsi, par son silence, exonéré Hitler d'une «horreur nazie» dont il avait été dûment «informé».

La première déclaration du Pape (24 décembre 1942)

Comme en écho à la première déclaration des Alliés du 17 décembre 1942, une semaine plus tard, dans le radio-message diffusé la veille du jour de Noël 1942, le Pape décidait d'inclure une phrase sur les déportations et les camps de concentration du III^e Reich. Les juifs y étaient désignés, mais non nommés, comme des personnes persécutées pour leur seule appartenance à une race. De même étaient désignés mais non spécifiés les Polonais ou tous autres gens persécutés pour leur seule nationalité. A la différence des Alliés, le Saint-Père exprimait également sa sollicitude pour toutes les victimes de tous les bombardements. Dans une guerre, tout le monde souffre, les futurs vainqueurs comme les futurs vaincus et, dans une guerre moderne, les civils meurent aussi bien que les soldats du front. Emettant le vœu de voir grandir le nombre de ceux qui déplorent la guerre et se soucient de la personne humaine ainsi que de la communauté des hommes réunis en Dieu, le Pape s'écriait :

Ce vœu, l'humanité le doit à cette multitude infinie, douloureuse, de mères, de veuves et d'orphelins qui se sont vu ravir la lumière, la force, le soutien de leur vie. – Ce vœu, l'humanité le doit aux innombrables exilés que l'ouragan de la guerre a arrachés à leur patrie, dispersés en terre étrangère ; ceux-là pourraient entonner la plainte du Prophète : «Hereditas nostra versa est ad alienos, domus nostrae ad extraneos» (Jérémie, *Lamentations*, 5, 2) [Notre héritage a passé à des étrangers, nos maisons à des inconnus]. – **Ce vœu, l'humanité le doit aux centaines de milliers de personnes (alle centinaia di migliaia di persone) qui, sans aucune faute de leur part, quelquefois seulement pour raison de nationalité ou de race (talora solo per ragione di nazionalità o di stirpe), sont vouées à la mort ou à un dépérissement progressif (sono destinate alla morte o ad un progressivo deperimento) (je souligne) – Ce vœu, l'humanité le doit à ces nombreux millions de non-combattants, femmes, enfants, infirmes, vieillards, auxquels la guerre aérienne – dont nous avons déjà depuis le début, dénoncé maintes fois, les horreurs – a, sans distinction, enlevé la vie, les biens, la santé, les maisons, les asiles de la charité et de la prière.**

Trop souvent le mot de «deperimento» est traduit par «extinction», «anéantissement» ou même, c'est un comble, par «extermination». Qu'il soit clair que le Pape n'a jamais parlé d'«extermination progressive» mais de «dépérissement progressif».

Confidence révisionniste du Pape aux Américains

On a parfois déploré la brièveté de cette évocation du sort des juifs déportés et internés ; on ne se soucie guère de noter que les Polonais étaient ici logés à la même enseigne. Or, cette apparente timidité du Pape, en réalité sa modération, s'explique par ce qu'il faut bien appeler une prudence de caractère révisionniste. Au Vatican, Harold H. Tittmann était l'assistant de Myron Taylor, représentant personnel du président Roosevelt près le pape Pie XII. Le 30 décembre 1942, il a une conversation de quarante minutes avec le Saint-Père. Ce dernier le prévient une nouvelle fois que, si les Alliés bombardaient Rome, il lui faudrait élever une protestation solennelle et que tout cela porterait tort à leur propre cause, en particulier dans l'opinion latino-américaine. Puis, la conversation porte sur le radio-message de Noël. Le Pape dit que tout le monde, à son avis, a dû comprendre son allusion aux Polonais, aux juifs et aux otages. En matière d'atrocités, il n'avait pu nommer les nazis car il lui aurait fallu également nommer les bolcheviques, ce qui, ajoute-t-il, n'aurait pas trop plu aux Alliés. Poursuivant, H.H.Tittmann écrit dans un rapport adressé au State Department par l'entremise de l'envoyé des États-Unis à Berne et transmis par ce dernier à Washington :

He stated that he «feared» that there was foundation for the atrocity reports of the Allies but led me to believe that **he felt that there had been some exaggeration for purpose of propaganda.**

Taken as a whole he thought his message should be welcomed by the American people and I agreed with [him] (Il déclara qu'il «craignait» que les rapports sur les atrocités fussent fondés mais il me donna à penser qu'il sentait qu'on avait quelque peu exagéré dans un dessein de *propagande*. Il pensait que, pris dans son ensemble, son message serait bien reçu par le peuple américain et j'acquiesçais) (*Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers, Volume II, Europe, Government Printing Office, Washington DC, 1964, p. 911-912*)

L'historien britannique Owen Chadwick, qui croit au «génocide» et aux «chambres à gaz», se livre à une suggestive comparaison entre, d'une part, ce récit d'atrocités en tant que tel et, d'autre part, l'accueil réservé à ce récit d'abord par les Alliés, qui en minimisent les données, puis, par le Pape qui, soucieux d'éviter l'exagération, réduit encore ces données. O. Chadwick relève là un phénomène qu'il juge regrettable et qui, chez Pie XII, s'expliquerait par une sorte de candeur :

Even in this utterance the Pope was very careful to guard against *exaggeration*. The story was, *two millions* Jews killed for their race. The Allied Declaration had not believed it, and said *hundreds of thousands*. The Pope says, *some hundreds of thousands*. The story was that they were *all* killed *just* for their race and this was true. The Pope says they were *sometimes* killed only for their race, *talora*, on occasion. Like the minds of most of western Europe, the mind of the Pope was not bad enough to believe the truth. Like the high officials of the British Foreign Office he thought that *the Poles and the Jews exaggerated for the sake of helping the war effort* (Même dans ces propos le Pape prenait grand soin d'éviter l'exagération. La nouvelle était que *deux millions* de juifs avaient été tués à cause de leur race La déclaration des Alliés [du 17 décembre 1942] ne l'avait pas cru et avait parlé de *centaines de milliers*. Le pape parle de *quelques centaines de milliers*. La nouvelle était qu'ils avaient *tous* étaient tués *uniquement* à cause de leur race, et c'était vrai. Le Pape dit qu'ils étaient *parfois*, [en italien] *talora*, à l'occasion, tués uniquement à cause de leur race. Comme les esprits de la plus grande partie de l'Europe de l'Ouest, l'esprit du Pape n'était pas assez mauvais pour croire la vérité. Comme les hauts responsables, chez les Britanniques, du Foreign Office, il pensait que *les Polonais et les juifs exagéraient par désir de contribuer à l'effort de guerre*) (p. 218) (*je souligne*).

L'historien britannique commet ici une légère erreur. Les trois estimations chiffrées données respectivement, d'abord, par «la nouvelle», puis par les Alliés et, enfin, par le Pape n'étaient pas, dans l'ordre : 1° *two million* (deux millions) ; 2° *hundreds of thousands* (des centaines de milliers) ; 3° *some hundreds of thousands* (quelques centaines de milliers), mais : 1° *two million* (deux millions) ; 2° *many hundreds of thousands* (plusieurs centaines de milliers) ; 3° *centinaia di migliaia* (des centaines de milliers). Cette décroissance est, en effet, significative : les autorités alliées se méfiaient des chiffres colportés par les officines (juives) et l'autorité pontificale, à son tour, se défiait des chiffres claironnés par les Alliés. Pour le reste, O. Chadwick a raison : là où les Alliés présentaient tous les juifs comme uniformément victimes d'une «froide politique d'extermination» en raison de la race, le Pape, lui, dit que le cas se présenta seulement «parfois» (*talora*). Il n'a, dans les textes et dans les faits, jamais existé un ordre allemand de tuer un juif parce que juif et, a contrario, les exemples ne manquent pas d'Allemands de cette époque, même en pleine guerre, même en Pologne, en Russie ou en Hongrie, qui ont été condamnés par des tribunaux ou des cours martiales pour avoir tué ne fût-ce qu'un juif ou une juive.

La seconde déclaration du Pape (2 juin 1943)

Le 2 juin 1943, dans une adresse au Sacré Collège, Pie XII déclarait à ses cardinaux :

D'autre part, vous ne serez pas étonnés, vénérables frères et fils bien-aimés, si notre âme répond avec une sollicitude particulièrement prévenante et émue aux prières de ceux qui s'adressent à nous avec un regard d'anxieuse imploration, **tourmentés qu'ils sont en raison de leur nationalité ou de leur race** (*travagliati come sono per ragione della loro nazionalità o della loro stirpe*) **par les plus grands malheurs et les plus aiguës et les plus graves douleurs et voués parfois, même sans faute de leur part, à des contraintes exterminatrices** (*e destinati talora, anche senza propria colpa, a costrizioni sterminatrici*). (*Je souligne*).

Sous sa forme imprimée, ce passage figure dans une section du discours intitulée : «Souffrances des peuples pour raison de nationalité ou de race. – Les nations mineures». Par «nations mineures», le Pape entendait aussi bien les petites nations que les minorités ethniques. Il évoquait ces «groupes particuliers, sujets à de plus âpres infortunes» (*questi gruppi particolari, soggette a più acerbe sventure*). Il rappelait les soulagements à leurs souffrances obtenues par le Saint-Siège, les demandes exprimées en leur faveur pour un «retour sincère aux normes élémentaires du droit et de l'humanité» (*rintorno sincero alle elementari norme del diritto e dell'umanità*) même si parfois le vicaire du Christ s'était trouvé «devant une porte qu'aucune clé ne parvenait à ouvrir» (*davanti a porte, che nessuna chiave valeva ad aprire*).

La double récidive du Pape (en 1943 et en 1944)

J'ignore si, dans la masse des écrits qui ont été consacrés au sujet, il s'est trouvé des auteurs pour signaler, et souligner, un fait d'importance : Pie XII a, en quelque sorte, récidivé dans l'audace en faisant *imprimer* ces deux déclarations. Celle du 24 décembre 1942, diffusée par Radio Vatican, a été imprimée en 1943, à Rome et non au Vatican, par les éditions S. Paolo dans le volume 4 d'un ouvrage intitulé *Atti e discorsi di Pio XII* ; le passage reproduit ci-dessus figure aux pages 327-328. Quant à l'adresse au Sacré Collège, du 2 juin 1943, elle est parue en 1944 dans le volume 5 ; les passages reproduits ou cités ci-dessus se lisent aux pages 134-135. Je ne suis pas en mesure de préciser en quel mois de 1943 et en quel mois de 1944 ces deux volumes sont parus. Mussolini est arrêté, d'ordre du roi, le 25 juillet 1943 et les Alliés entreront dans Rome le 4 juin 1944 ; entre-temps, le pouvoir réel est passé sous le contrôle de l'armée et de la police allemandes. Il faut donc constater que l'impression du premier volume ainsi que l'impression, ou, à tout le moins, les préparatifs d'impression du second volume datent de l'époque où fascistes et nationaux-socialistes exerçaient une autorité qu'on nous décrit volontiers comme illimitée. Si tel était le cas, il s'ensuivrait que Pie XII aurait pris le risque de défier cette autorité, nous offrant là un exemple de plus de sa hardiesse. Mais, franchement, y avait-il hardiesse à défier deux pouvoirs, le fasciste et le national-socialiste, que désertait de plus en plus la fortune des armes ? Tenir tête à la formidable puissance des Alliés et à leur capacité de rétorsion par des bombardements réclamait plus d'audace que d'affronter Mussolini ou Hitler, lesquels, par ailleurs, n'étaient pas de ces tyrans qui, tel Staline, jouissaient d'un pouvoir sans frein. En la circonstance, la papauté, sans disposer de la moindre division blindée, constituait tout de même une puissance avec laquelle il fallait compter et composer. Elle régnait sur un demi-milliard d'âmes à une époque où la terre était peuplée de deux milliards d'hommes.

La puissance de la papauté

On aime à décrire Adolf Hitler comme un dictateur au pouvoir terrifiant. Pie XII aurait été à la merci du tyran. Il aurait vécu dans la crainte de s'attirer des représailles. Il aurait eu peur, en intervenant plus pour les juifs, de provoquer l'ire du Führer. Par exemple, aux Pays-Bas, le clergé n'avait-il pas commis une grave erreur en prenant la défense des juifs ? Son intervention n'avait-elle pas eu pour effet d'irriter les Allemands ? Ces derniers n'avaient-ils

pas, en la circonstance, prouvé leur capacité de rétorsion en déportant, par mesure de représailles, un certain nombre de juifs convertis au catholicisme et, parmi ceux-ci, Edith Stein ? Pie XII n'a-t-il pas confessé son impuissance parfois à prononcer des «paroles de feu» ou à ouvrir «des portes qu'aucune clé ne pouvait ouvrir» ? De son côté, Joachim von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du IIIe Reich, n'avait-il pas laissé entendre qu'il disposait de moyens de pression sur le Pape ? Je ne mentionnerai pas ici le prétendu plan d'enlèvement de Pie XII par les SS car, ainsi que le montre O. Chadwick, il s'est agi là d'une rumeur forgée et lancée par l'officine, susmentionnée, de propagande britannique appelée «Political Warfare Executive» (p. 275).

En réalité, Hitler était bien plus faible et Pie XII beaucoup plus fort qu'on ne l'admet communément de nos jours. Le Führer n'avait guère le moyen d'intimider Pie XII. A la fin de l'année 1942, Ribbentrop donna l'ordre à D. von Bergen, ambassadeur à Rome, de menacer le pape de représailles. L'ambassadeur s'exécuta. Pie XII répondit d'abord par le silence, puis, très calme, répliqua qu'il ne se souciait pas de ce que le sort lui réservait et qu'*en cas de conflit entre l'Église et l'Etat, c'est l'Etat qui perdrait* (O. Chadwick, p. 218, références à l'appui). Très tôt, une bonne partie du monde avait fini par s'éloigner de Hitler et par se ranger dans le camp des futurs vainqueurs ; personne ne voulait plus avoir de contact avec le pestiféré ; les pays neutres finissaient par adopter une attitude de neutralité «active» en faveur des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Hitler avait à se battre sur terre, sur mer, dans les airs contre des ennemis qui le dominaient par les ressources naturelles, l'armement, la propagande (Goebbels ne disposait que de médiocres ressources sur le plan international). Assiégé dans l'illusoire «forteresse Europe», Hitler devait également se défendre à l'intérieur contre un «terrorisme» grandissant et contre une «résistance» qui minait jusqu'à l'appareil d'Etat. Traqué, il n'avait aucune voie de sortie puisque, dès janvier 1943, à Casablanca, Roosevelt et Churchill avaient exigé une «reddition sans condition». Pie XII, au contraire, était sollicité et son appui ou son intervention étaient recherchés par toutes les parties au conflit. Son crédit était devenu considérable en Europe, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, au Canada, aux États-Unis ; en témoignent le nombre et l'activité des représentations diplomatiques au Vatican pendant la guerre alors qu'avant la guerre, vers 1936, cette activité avait été languissante sinon inexistante (O. Chadwick, p.1-6). Même les Britanniques et les Américains étaient présents au Vatican, faisant alterner à l'adresse du «pape-roi» hommages, promesses et menaces.

L'Allemagne proprement dite comptait en 1933 plus de vingt millions de catholiques et, recouvrant des territoires qui lui avaient été arrachés par le Diktat de Versailles, elle allait en compter bien plus dans les années suivantes ; c'eût été, pour le chancelier Hitler, courir le plus grand risque que de s'aliéner tant de ses compatriotes d'obédience catholique romaine par un coup de force contre la papauté. L'application du Concordat, signé en juillet 1933, avait, par la suite, fortement déçu les deux parties, mais Hitler ne pouvait pas en bafouer trop ouvertement les clauses. Il avait conscience de l'hostilité profonde du haut clergé catholique allemand. Des prélats comme Faulhaber (traité par certains nationaux-socialistes de «Judenkardinal»), von Preysing ou von Galen manifestaient un état d'esprit proche de la rébellion ouverte. Hitler n'en pouvait mais. Selon certains auteurs, il continua personnellement de verser au fisc sa dîme de catholique ; selon d'autres, il attendit 1943 pour interrompre ses versements. De nombreux membres du clergé allemand s'étaient signalés par leur «résistance». D'autres avaient été publiquement dénoncés pour des crimes contre les mœurs ; à cette époque, l'Allemagne était le seul pays au monde où ne se pratiquait plus l'usage, passablement hypocrite, consistant à étouffer, d'un commun accord avec les autorités religieuses, les cas de pédophilie quand ils étaient le fait du clergé ; il semble que le Vatican ait fort mal admis cette innovation du IIIe Reich (où, soit dit en passant, l'homosexualité entre majeurs consentants ne tombait pas, sauf exceptions, sous le coup de la loi ; l'homosexualité n'étant alors essentiellement réprimée que pour les cas, également prévus dans les démocraties parlementaires, de détournements de mineurs ; le régime hitlérien internait les condamnés dans des camps de travail forcé, où le port du triangle rose les distinguait des autres internés). Tous ces religieux, coupables ou suspects, qu'ils fussent des «politiques» ou des «droit commun», avaient été arrêtés et, pour la plupart, regroupés dans le camp de concentration de Dachau où leurs conditions de vie, si dures fussent-elles, étaient enviées par bien d'autres détenus.

Mise au point sur les juifs catholiques des Pays-Bas

Les défenseurs de Pie XII invoquent volontiers l'affaire des juifs catholiques déportés. Ils aiment à dire que, si le Pape avait dénoncé l'extermination des juifs, les Allemands, par mesure de représailles, auraient encore aggravé le sort de leurs victimes. Ils invoquent l'exemple des Pays-Bas : dans ce pays, la hiérarchie catholique avait dénoncé la déportation des juifs mosaïques et, du coup, en représailles, les Allemands avaient procédé à la déportation de juifs catholiques, dont Edith Stein. Or, la comparaison n'a pas de valeur pour la simple raison que l'affaire ne s'est pas du tout déroulée comme on nous le rapporte généralement.

Aux Pays-Bas, les hauts responsables de l'Église catholique et des églises réformées avaient envoyé à Arthur Seyss-Inquart, commissaire du Reich, un télégramme commun pour protester contre la déportation des juifs. A. Seyss-Inquart les avait rassurés : les juifs catholiques et réformés ne seraient pas déportés ; seuls les juifs mosaïques le seraient. En même temps, il leur faisait défense expresse de lire le texte de cette protestation enflammée dans les églises ou dans les temples. Or, le 26 juillet 1942, les dirigeants religieux de toutes les confessions passèrent outre à cette défense. Mieux : la hiérarchie catholique, elle, ajouta à la lecture de la protestation enflammée la lecture en chaire d'une lettre pastorale se terminant sur une prière provocante pour les forces d'occupation :

C'est pourquoi, chers croyants, par l'intercession de la Mère de miséricorde, supplions Dieu d'accorder au plus vite au monde une juste paix. Qu'il reconforte le peuple d'Israël si durement éprouvé en ces jours et lui procure le salut véritable dans le Christ Jésus.[...] Implorons son aide pour tous ceux qui sont éprouvés et opprimés, pour les prisonniers et les otages, pour tant de personnes menacées et en danger de mort (Christian Feldmann, *Edith Stein, juive, athée, moniale*, Éditions Saint-Augustin (Suisse), 1998, p. 138).

A. Seyss-Inquart, qui n'avait rien d'un fanatique, se trouva donc dans l'obligation de mettre sa menace à exécution. Pour sa propre défense, la hiérarchie catholique invoqua piteusement l'argument selon lequel «le point de vue du commissaire du Reich n'avait pas été connu à temps partout». Pour plus de détails sur le sujet, on pourra se reporter à mon texte du 4 novembre 1998, intitulé : «Six questions à Jean Paul II à propos d'Edith Stein» (*Écrits révisionnistes 1974-1998*, p.1880-1888). Ajoutons enfin qu'il semble que les Allemands ne mirent leurs menaces à exécution que dans une faible proportion et que beaucoup de juifs catholiques ne furent, en réalité, pas déportés des Pays-Bas. Selon une enquête menée par le producteur de la BBC Jonathan Lewis (voy. ci-dessus), le nombre d'arrestations suivies de déportation aurait été en tout de quatre-vingt-douze juifs catholiques (J. Cornwell, p. 362).

L'argument qu'on tire du cas des juifs catholiques des Pays-Bas n'a, par conséquent, pas grande valeur. Quant à certains propos de Pie XII sur sa propre impuissance dans certains cas ou à ceux de Ribbentrop sur ses propres moyens de coercition, ils sont à juger selon les circonstances où ils ont été prononcés et selon les personnes auxquelles ils ont été adressés. Ils sont restés des mots.

La force des Églises démontrée à l'occasion de la «Fabrikaktion»

Un exemple du pouvoir des Églises contre le régime national-socialiste est fourni par l'épisode dit de la «Fabrikaktion» (Opération usines) des 27 et 28 février 1943, à Berlin. A l'époque, l'Allemagne est sous le coup de la défaite de Stalingrad. Trois journées de deuil sont décrétées par Hitler pour la circonstance. La situation est dramatique. Les autorités décident qu'il n'est plus possible de laisser dans la ville de Berlin des dizaines de milliers de juifs dont certains travaillent dans des usines aux côtés des ouvriers allemands ; les risques de sabotage sont trop grands. Goebbels, en sa qualité de préfet de la capitale, fait procéder à l'arrestation de milliers de ces juifs. Parmi ceux-ci, environ 2 000 sont internés dans un groupe de bâtiments de la Rosenstrasse en attendant leur déportation vers l'Est. Nombre de ces juifs sont mariés à des chrétiennes. Ces dernières, levant l'étendard de la révolte, manifestent devant les bâtiments en

question pendant plusieurs jours et plusieurs nuits. Elles exigent une totale remise en liberté de leurs époux. Goebbels cède ; elles ont gagné ; l'Allemagne tout entière ne connaîtra plus de tentative de déportation de juifs mariés à des conjoints chrétiens (*Encyclopaedia Judaica*, article «Berlin», p. 650 ; P. Blet, p. 176). Le Vatican ne semble pas même avoir eu le temps d'intervenir tant la réaction chrétienne a été spontanée et immédiate. Durant l'été 1943, Clemens August von Galen, évêque de Münster (Westphalie), attaque dans ses prédications les méthodes de la police allemande. Des nationaux-socialistes demandent son arrestation. Goebbels s'y oppose et déclare : «Le soutien de la population de Münster et de toute la Westphalie peut être considéré comme perdu [pour nous, nationaux-socialistes], si quoi que ce soit arrive à l'évêque» (Franklin Littell and Hubert Locke, ed., *The German Church and the Holocaust*, Detroit, Wayne University Press, 1974, p. 121, d'après M.-A. Charguéraud, p. 74). «Dans l'ensemble, les mesures envisagées par les services d'Eichmann contre les Juifs mariés à des catholiques et contre les enfants des mariages mixtes ne furent pas appliquées dans le Reich, ni à Berlin, ni à Vienne» (P. Blet, p. 176).

L'accusation prétendument portée contre le Vatican par le SS Kurt Gerstein (avril-mai 1945)

Kurt Gerstein (1905-1945), ingénieur diplômé (mines et chimie), entre au parti national-socialiste en 1933 et s'engage dans la SA. Il est exclu du parti en 1936 pour activité hostile à l'Etat. A deux reprises, il est interné pour quelques semaines en 1936 et en 1938. De religion protestante, il est un membre actif de l'Église confessante, opposée au régime. Réhabilité, il entre dans la SS en 1941. Nommé à l'Institut d'hygiène SS de Berlin avec le grade de sous-lieutenant (affecté spécial), il est en charge de la désinfection et de la lutte contre les épidémies. On a peu de détails sur sa vie entre juin 1942 et mars 1945. On sait qu'en avril 1943, il a été promu lieutenant (affecté spécial) et qu'il a été hospitalisé à deux reprises, d'abord en mars 1944 à Helsinki (Finlande), puis à l'automne de la même année à Berlin ; on ignore les raisons de cette double hospitalisation. A la fin de mars 1945, il quitte la capitale du Reich pour rejoindre sa femme et ses enfants à Tübingen. Le 22 avril 1945, il se rend à la Première armée française. Mis en état d'arrestation et conduit à Paris, il est interrogé par des officiers de l'Organe de recherche des crimes de guerre (ORCG). Il est écroué à la prison du Cherche-Midi où on l'inculpe d'assassinat et de complicité d'assassinat. Le 25 juillet 1945, il est trouvé pendu dans sa cellule.

Deux mois avant sa mort, le prisonnier avait remis à ses différents interrogateurs ou geôliers une série de confessions toutes plus ahurissantes les unes que les autres : deux versions en sont datées du 26 avril 1945, une troisième porte la date du 4 mai et trois autres la date du 6 mai. Gerstein y prétend avoir assisté en août 1942 à des gazages de juifs à Belzec (et accessoirement à Treblinka). Décrivant les gazages de Belzec, il affirme que les assassins utilisaient le gaz d'échappement d'un moteur Diesel (un ingénieur doublé d'un chimiste devrait savoir qu'il s'agit là du plus inapproprié des gaz pour tuer !). Dans les chambres à gaz, les victimes, debout, auraient été entassées à raison de 700 à 800 personnes sur un espace de 25m² et de 45m³, ce qui revient à supposer que 28 à 32 personnes auraient tenu debout sur un espace de 1m² et sous une hauteur de plafond de 1m80 (encore une fois, où est l'ingénieur ?) ! A Belzec et à Treblinka, les Allemands auraient tué 20 millions de juifs (autre version : 25 millions) ; or, les auteurs juifs nous affirment qu'il est mort, de 1939 à 1945, dans tous les camps, tous les ghettos, toutes les villes et les campagnes, toutes les actions de représailles, tous les champs de bataille, tous les bombardements, toutes les marches d'évacuation, tous les trains de la déportation, un total de six millions de juifs. Un tas de chaussures prises aux victimes aurait mesuré 25 mètres de hauteur (autre version : 35 à 40 mètres) (ici encore l'ingénieur Gerstein ne précise pas comment on projetait ou déposait ainsi des chaussures à une hauteur de 10 à 12 étages). Selon lui, à Auschwitz, camp où il ne s'était jamais rendu, plusieurs millions d'enfants avaient été tués par application d'un tampon d'acide cyanhydrique sous le nez ! Toujours selon son témoignage, le général Globocnik lui avait assuré que, l'avant-veille, Hitler et Himmler étaient personnellement à Belzec ; or, ni Hitler ni Himmler ne se sont jamais rendus en ce coin de Pologne.

On n'en finirait pas d'énumérer les absurdités, les invraisemblances, les sottises et les contradictions contenues dans les six versions de cette confession, ainsi que dans leurs «suppléments», compléments et brouillons. Aussi les auteurs holocaustiques qui ont prétendu reproduire ces textes ont-ils multiplié les amputations, les altérations, les fabrications pour tenter d'en dissimuler le caractère véritablement fou. Léon Poliakov a été le plus malhonnête d'entre eux. Pour les ennuis que lui ont valu en 1981 ses manipulations et fabrications de textes attribuées à Gerstein, je renvoie à mes *Écrits révisionnistes* où l'on pourra consulter l'index à son nom (en particulier, p. 568-572). En 1961, Raul Hilberg, véritable pape de l'exterminisme, avait mentionné le nom de Gerstein à vingt-trois reprises dans son ouvrage de référence, *The Destruction of the European Jews* (première édition en 1961). Mais, au début de l'année 1985, lors du premier procès d'E. Zündel à Toronto, R. Hilberg, venu en témoin et expert de l'accusation, allait subir le feu d'un contre-interrogatoire sur son emploi de cet extravagant témoignage. Il finit par dénier à peu près toute valeur aux confessions de Gerstein ; là encore on pourra consulter dans mes *Écrits révisionnistes* (p. 956-957) la transcription verbatim des concessions auxquelles s'est trouvé acculé le plus grand spécialiste de l'histoire du prétendu «Holocauste». Confronté à tel ou tel passage de cette confession, R. Hilberg se voyait contraint de parler de «pur non-sens», de «déclaration totalement fautive», de «pure exagération», de «déclaration complètement erronée » (far-out statement). De son côté, Pierre Vidal-Naquet, qui, en 1979, avec L. Poliakov, n'avait pas craint d'invoquer comme preuve de l'existence des chambres à gaz nazies le témoignage de K. Gerstein («Une déclaration d'historiens [contre R. Faurisson]», *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23), se voyait contraint d'admettre, quelques années plus tard, que ledit «témoignage» était, pour reprendre ses mots, «bourré d'invraisemblances et de contradictions» (*Les Assassins de la mémoire*, La Découverte, 1987, p. 154). Mais, dès 1968, une autre spécialiste, Olga Wormser-Migot, avait exprimé son scepticisme. Elle parlait de «confession dont bien des points demeurent obscurs» et concluait : «Nous arrivons difficilement, pour notre part, à admettre l'authenticité intégrale de la confession de Kurt Gerstein – ou la véracité de tous ses éléments» (*Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Presses universitaires de France, 1968, p. 11, 424).

Jamais dans sa «confession» K. Gerstein n'a prétendu avoir eu un contact avec le Pape Pie XII ou même avec son représentant à Berlin, le nonce Cesare Orsenigo. Il affirme simplement s'être présenté à la porte de la nonciature pour y révéler son secret et avoir été prié de quitter les lieux parce qu'il était un soldat. Il est vrai qu'il ajoute avoir fait un rapport verbal au Dr Winter, secrétaire de l'évêque (en fait, archevêque) de Berlin. Il aurait également fait des rapports verbaux à bien d'autres personnes, protestantes ou catholiques, à un Suédois, à un Suisse, à des Résistants néerlandais, à des ouvriers d'usine, à «des milliers» de personnes, affirme-t-il. Il ne parle jamais de rapport écrit. D'ailleurs, après la guerre, on n'a jamais trouvé trace d'un rapport écrit par K. Gerstein ni à la nonciature ou à l'archevêché de Berlin, ni au Vatican, ni dans les archives suédoises, helvétiques ou néerlandaises. Ceux qui, après la guerre, ont affirmé que K. Gerstein leur avait parlé de ces horreurs n'en n'ont fait aucun rapport écrit ni pour eux-mêmes, ni pour leur hiérarchie. Tel fut le cas, en particulier, du Suédois von Otter.

Dès lors, l'accusation que le protestant K. Gerstein est censé avoir portée contre le Vatican se réduit quasiment à rien. A tant faire, pourquoi ne pas utiliser sa confession pour accuser l'Église protestante, puisque, aussi bien, K. Gerstein prétend avoir également prévenu Otto Dibelius ou la famille de Martin Niemöller ? Pourquoi ne pas employer la même arme contre la Suède, la Suisse ou les Pays-Bas que K. Gerstein, s'il faut l'en croire, aurait également avertis oralement de ces atrocités ?

Le premier auteur à ouvrir les yeux de tous sur l'inconsistance du témoignage de K. Gerstein a été Paul Rassinier. Il l'a fait dès 1961 dans *Ulysse trahi par les siens* (Paris, La Librairie française) et il n'a cessé de revenir sur le sujet dans d'autres ouvrages jusqu'à sa mort en 1967. Dans la même ligne révisionniste, après mes propres publications et après l'humiliation infligée sur le sujet à Raul Hilberg au tout début de l'année 1985, on se reportera à deux ouvrages d'érudition : celui de Carlo Mattogno, *Il rapporto Gerstein, Anatomia di un falso, Il «campo di sterminio» di Belzec*, Monfalcone (Italie), Sentinella d'Italia, 1985, et la thèse d'Henri Roques, soutenue à l'Université de Nantes le 15 juin 1985 et publiée quatre ans

plus tard par André Chelain, *La Thèse de Nantes et l’Affaire Roques*, Polémiques, 1989. Tout récemment, le même H. Roques vient de faire une stupéfiante découverte sur la personnalité, décidément trouble, de K. Gerstein («Lettre à Henri Amouroux» du 18 mars 2002, publiée dans le *Bulletin d’information de l’Association Vérité et Justice* (Suisse), avril 2002, p. 3 - 4).

De Saul Friedländer, qui ne craint pas de reproduire les documents en les falsifiant, on peut se dispenser de lire : *Kurt Gerstein ou l’ambiguïté du bien*, Castermann, 1967, avec la postface de Léon Poliakov. En revanche, du même auteur, on peut lire *Pie XII et le IIIe Reich. Documents*, Seuil, 1964, mais seulement pour l’intéressante postface d’Alfred Grosser.

L’accusation hardiment portée contre le Vatican par le protestant Rolf Hochhuth (1963)

Né en 1931, l’Allemand Rolf Hochhuth achève au printemps de 1962 une pièce intitulée *Der Stellvertreter*. Le héros en est un personnage imaginaire, un jeune jésuite, le Père Riccardo Fontana, qui, bouleversé par ce qu’un autre personnage, Kurt Gerstein, révèle à Pie XII sur les chambres à gaz nazies, constate que le Pape ne dénoncera pas cette horreur. Humble prélat, il arborera donc l’étoile juive et accompagnera un convoi de juifs dans une chambre à gaz pour y trouver la mort. Selon les interprétations, ou bien le titre de la pièce désigne le jeune jésuite et, dans ce cas, il convient de traduire le titre allemand par «Le Remplaçant» ou «Le Substitut», ou bien il vise directement Pie XII et on le traduira alors par «Le Vicaire», puisque, comme on le sait, le pape est «le vicaire du Christ». C’est cette dernière traduction que l’usage a consacrée.

Cette lourde tragédie germanique, écrite en vers libres dans le style pesant de l’expressionnisme allemand, se déroule en cinq actes particulièrement indigestes et ne rassemble pas moins d’une quarantaine d’acteurs. L’auteur veut bien nous en avertir : «Sauf le pape, le nonce, Gerstein, [le professeur] Hirt et Eichmann, toutes les figures [pour : tous les personnages] ainsi que les noms sont imaginaires». Mais ces cinq personnages historiques sont, on peut le dire, transformés, eux aussi, en créations imaginaires. L’auteur fait preuve de la plus lourde fantaisie dans le traitement de l’histoire. Les soixante-quinze pages d’«Eclaircissements historiques» dont il a cru bon d’accompagner la version imprimée de sa pièce se réduisent à une compilation de données plus ou moins historiques rapportées sur le ton du romancier ou du gazetier. Bref, on nage dans le pire du roman dit «historique» ou dans le pire du théâtre à la Piscator et c’est pourtant cette création douteuse, lancée comme une marque d’épicerie, que les médias du monde entier ont réussi à présenter comme un réquisitoire des plus sérieux contre Pie XII.

Sur le texte de la pièce dans sa version française, on consultera : Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, Le Seuil/Poche, 1967 [1963] ; l’avant-propos est signé d’Erwin Piscator ; les «Eclaircissements historiques» et l’«Epilogue» occupent les p. 365-447. P. Rassinier, encore lui, a démonté cette entreprise dans *L’Opération ‘Vicaire’. Le Rôle de Pie XII devant l’Histoire*, Paris, La Table Ronde, 1965.

Accusation reprise avec shutzpah dans Amen, film juif (2002)

Au début de 2002, grand tapage a été mené pour le lancement du film juif *Amen*, présenté par Claude Berri, écrit par Jean-Claude Grumberg, mis en scène par Constantin Costa-Gavras, joué, pour le rôle principal, par Mathieu Kassovitz et illustré musicalement par Amar. Lourd et mensonger, ce film de 2h10 s’inspire de l’élucubration de Hochhuth ainsi que de *Shoah*, fiction de Claude Lanzmann. Les clichés s’y succèdent avec les incessants allers et retours des trains de la déportation, pleins à l’aller et vides au retour, avec la soldatesque allemande se repaissant du spectacle, contemplé par un œilleton, de la mort des juifs dans une chambre à gaz, avec le banquet où, au Vatican, on se régale d’écrevisses (bien sûr !) pendant que les juifs meurent, avec Eichmann en train de valser ou d’enchaîner avec ses amis des propos égrillards, avec de gigantesques brasiers pour brûler les juifs (brasiers devant lesquels se déplacent impunément des soldats allemands comme des créatures diaboliques qui n’ont besoin de nulle protection car ils sont dans leur élément), et avec le jeune jésuite qui, bien entendu, va arborer une étoile juive devant Pie XII. Les inventions romanesques fourmillent, l’une des plus mensongères consistant

à montrer Gerstein et le jeune jésuite à l'écoute de Radio Vatican le 24 décembre 1942 : tous deux vivent dans l'espoir que le Pape va, dans ce discours de Noël, dénoncer les horreurs infligées aux juifs ; on entend distinctement un enregistrement authentique du radio-message, mais Costa-Gavras saute froidement le passage sur le «*progressivo deperimento*» subi par les juifs persécutés. Cette amputation du texte de l'allocution papale est délibérée et permet à Costa-Gavras et ses complices de nous faire croire que Pie XII n'a rien dit du malheur des juifs. Le subterfuge leur permet également de nous montrer la consternation des deux auditeurs, K. Gerstein et R. Fontana, et de souligner la cruelle indifférence du pape à moins que ce ne soit sa lâcheté foncière.

L'historien n'a donc pas à s'attarder sur ce produit cent pour cent casher où l'aplomb le dispute au judéocentrisme. A l'occasion de la sortie du film, un article assez bien informé sur les réalités de l'histoire et les falsifications de Costa-Gavras et consorts est paru dans un hebdomadaire sous la plume de Laurent Dandrieu : «*Huit mensonges sur Pie XII*», *Valeurs actuelles*, 8 mars 2002, p. 70-71.

Pie XII châtié pour sa résistance et son révisionnisme

Pie XII a, jusqu'au bout, résisté à la pression des organisations juives. Il a refusé de cautionner aussi bien la religion naissante de l'«*Holocauste*» (une imposture) que la création de l'Etat d'Israël (une autre imposture, directement liée à la première). Il allait payer cher son audace, mais à titre posthume.

Qui peut tenir bon sous la pression et face aux campagnes des puissantes organisations juives ? A peu près personne. L'emprise de ces organisations sur les médias, leurs perpétuels gémissements et récriminations, leur recours systématique au chantage, leur pratique des mensonges les plus déroutants, la peur qu'elles inspirent (*metus Judaeorum*), leur frénésie feinte ou réelle, leur mépris pour qui n'appartient pas au peuple élu finissent par balayer tous les obstacles. Pour que, soudain, ces organisations ne soient plus obéies au doigt et à l'œil, il faut des circonstances historiques exceptionnelles. Alors, les goïm, humiliés, offensés, grugés ou colonisés se risquent à lever la tête et, parfois, vont jusqu'à se rebeller contre leurs tyrans. L'imposture ou la religion de l'«*Holocauste*» s'est progressivement construite à partir de mensonges rabbiniques nés en Europe centrale ; puis, la propagande de guerre aidant, ces inventions ont été exportées vers l'Europe occidentale (y compris vers les pays neutres, le Vatican et des organismes comme celui de la Croix-Rouge internationale). De là elles se sont propagées aux États-Unis où elles ont bénéficié d'une mise en scène hollywoodienne et médiatique. Elles sont revenues avec d'autant plus de force se déverser à partir de 1945 dans le cœur de l'Europe. Elles ont fortement contribué à la création de l'Etat d'Israël, source de conflits à venir. Elles ont empoisonné l'après-guerre. Le ferment de haine que ne manque pas de déposer en tout esprit une imposture de cette dimension infecte encore aujourd'hui notre vie sociale et politique. De prodigieuses extorsions financières, fondées sur l'intimidation ou le chantage, alimentent depuis un demi-siècle le commerce, le business, l'industrie de la Shoah. On dirait que les responsables de ces organisations juives se sont ingénies à renforcer, pour la satisfaction des antisémites, tous les stéréotypes du juif menteur, voleur, tour à tour pleurnicheur et arrogant, criant vengeance jusqu'à la fin des temps et réclamant partout sa livre de chair. Ces juifs-là ont ressuscité Shylock (Edoardo Longo, *Il coltello di Shylock*, Trieste, Via Settefontane, 99, 2002).

Incapables, et pour cause, de prouver que la prétendue «*destruction des juifs d'Europe*» ou les prétendues «*chambres à gaz nazies*» ont existé, les faux historiens ou scientifiques juifs à la R. Hilberg ont fini par capituler. Ils ont passé le relais aux romanciers à la Elie Wiesel, aux dramaturges à la Hochhuth, aux cinéastes à la Lanzmann ou à la Costa-Gavras, aux illustrateurs, aux affichistes, aux peintres, aux sculpteurs de monuments, aux scénographes de musées de l'«*Holocauste*» en tout genre, aux musiciens, aux publicitaires, aux ordonnateurs de cérémonies, aux organisateurs de manifestations, aux voyageurs des expéditions scolaires vers Auschwitz. Ce qui reste aujourd'hui de recherche proprement historique sur le sort des juifs d'Europe pendant la guerre est profondément contaminé par le culte de «*la mémoire*» juive.

L'offensive lancée contre Pie XII, surtout à partir des années soixante, porte la marque de cette transformation générale qui conduit d'une enquête historique et scientifique avortée à la mise en accusation du « criminel » par le théâtre, le cinéma et tous les arts du grand spectacle qui font appel à l'imagination. En un premier temps, on a essayé, comme S. Friedländer en 1964, d'instruire le dossier de Pie XII sur le plan, normal après tout, de l'histoire. Le dossier n'a trop visiblement été instruit qu'à charge et il s'est révélé si maigre que, peu à peu, les accusateurs ont dû abandonner le plan de l'histoire et de la science pour celui de la fiction. C'est dans cet esprit que le même S. Friedländer en 1967 et Pierre (Weil) Joffroy en 1969 (*L'Espion de Dieu. La Passion de Kurt Gerstein*, Grasset), ont jeté leur dévolu sur quelques écrits loufoques d'un SS statufié pour la circonstance en « espion de Dieu » et devenu en quelque sorte saint Gerstein. De cette fiction, on a fait, avec *Le Vicaire* de R. Hochhuth une pièce de théâtre où se donnait cours, encore plus librement, la folle du logis. Quarante ans plus tard, alors même que la confession de saint Gerstein est discréditée et que la fantasmagorie de Hochhuth est tombée aux oubliettes, un Costa-Gavras et ses acolytes retournent aux poubelles de l'histoire pour en extraire *Le Vicaire* et recycler la pièce en lui donnant la forme d'un film délirant, que finement ils intitulent *Amen*. Pour bien faire comprendre que Pie XII a dit « amen » au national-socialisme et lui a donné sa bénédiction, on couronne l'ouvrage d'une affiche où s'accouplent la croix des chrétiens et la croix gammée, œuvre due au talent du juif Oliviero Toscani, ancien collaborateur du marchand de tricots Benetton. Somme toute, on a fabriqué un faux Pie XII comme on a fabriqué un faux « Holocauste ». Et, dans les deux cas, là où le travail de l'historien a échoué, on a fait appel aux ressources de l'imagination, chère aux faussaires.

Les premiers successeurs de Pie XII cèdent aux juifs tout en leur résistant

Les premiers successeurs de Pie XII ont cédé à la pression juive sans aller pour autant jusqu'à la reddition finale. Jean XXIII (mort en 1963) a beaucoup concédé au lobby mais il n'a pas prononcé les mots attendus sur la prétendue extermination et sur les prétendues chambres à gaz. On lui prête une « Prière pour les juifs » où, s'adressant à Dieu, il évoque « la beauté [sic] de Ton Peuple élu » ; il y demande qu'il soit pardonné aux chrétiens d'avoir traité les juifs comme Caïn avait traité son frère Abel et d'avoir ainsi, une seconde fois, crucifié le fils de Dieu dans la chair des juifs. Mais cette « prière » n'est qu'un faux, lancé, en anglais, par le mensuel de l'American Jewish Committee, un an et demi après la mort de Jean XXIII (F.E. Cartus [pseudonyme], « Vatican II and the Jews », *Commentary*, janvier 1965, p. 19-29 ; la « prière » figure à la page 21). En France, le journal *Le Monde* a, en toute connaissance de cause, fini par contribuer, à son tour, à la diffusion de cette imposture juive (R. Faurisson, « Un faux : 'La prière de Jean XXIII pour les juifs' », *Revue d'histoire révisionniste*, novembre 1990, p. 20-32). Cette « prière » passe encore pour authentique auprès de trop de catholiques bien que le Vatican en ait signalé le caractère apocryphe.

Paul VI, jusqu'à sa mort, en 1978, a observé un comportement identique à celui de Jean XXIII. En 1945, il avait, en sa qualité de secrétaire d'Etat au Vatican, reçu Gerhard Riegner ; « lors de leur entretien, il avait mis en doute la parole de son interlocuteur qui lui disait que 1,5 million d'enfants juifs avaient péri pendant la Shoah » (M. Phayer, p. 303). Le 5 janvier 1964, lors de sa visite de Jérusalem, il avait évité le « pèlerinage » au mémorial de l' « Holocauste » à Yad Vashem et y avait délégué un collaborateur.

Jean Paul Ier, qui n'a exercé son pontificat que trente-trois jours, n'a pas eu le temps d'affronter la colère et les exigences des juifs. Mais la machine était lancée : tôt ou tard, du train où les juifs menaient leur jeu, notamment avec le succès de cette « Prière de Jean XXIII », le programme annoncé se réaliserait et le Vatican allait plier. C'est ce qui arriva avec Jean Paul II.

Jean-Paul II résiste pendant douze ans, puis capitule

Parvenu en 1978 au trône pontifical, Jean Paul II commence par résister, puis, à son tour, cède sur bien des points, en particulier dans l'affaire dite des religieuses du Carmel d'Auschwitz. Au bout de douze ans, il finit par capituler. Le 26 septembre 1990, il déclare, en effet, devant un groupe de Polonais :

Le peuple juif a vécu avec nous pendant une génération coude à coude sur cette terre devenue une sorte de nouvelle patrie pour ce peuple éclaté. Il est demeuré avec nous après cette mort horrible de millions de ses fils et de ses filles conduits dans *les chambres à gaz seulement parce qu'ils étaient fils de ce peuple* « (je souligne) (Joseph Vandrissse, « Renforcer les liens entre l'Église et le peuple juif », *Le Figaro*, 21 novembre 1990, p. 13).

Ainsi, en sa personne, le Vatican vient-il, quarante-cinq ans après la fin de la seconde guerre mondiale, d'avaliser l'histoire, pourtant fictive, de l'«Holocauste» avec ses «chambres à gaz» et ses millions (sinon ses «six millions») de juifs tués parce que juifs.

Deux ans plus tard, le 7 novembre 1992, *L'Osservatore Romano* condamne le révisionnisme historique pour sa mise en doute de l'«Holocauste». Il prononce : «Ce n'est pas le révisionnisme historique qui peut remettre en cause l'abîme d'inhumanité de l'Holocauste (Non c'è revisionismo storico che possa rimettere in discussione l'abisso disumano dell'Olocausto)».

En 1993, le Vatican, après s'y être refusé pendant quarante-cinq ans, reconnaît l'Etat d'Israël.

En 1998, à l'occasion de la canonisation d'Edith Stein, Jean Paul II affirme à nouveau l'existence des chambres à gaz nazies :

[Avec beaucoup d'autres juifs à Auschwitz, Edith Stein] trouva la mort dans *les chambres à gaz*. De tous nous faisons mémoire aujourd'hui, avec un profond respect. – Dorénavant, en célébrant la mémoire de la nouvelle sainte, nous ne pourrons pas nous souvenir en même temps, d'année en année, de *la Shoah, ce plan effarant d'extermination d'un peuple, qui coûta la vie à des millions de frères et sœurs juifs* (je souligne) (Henri Tincq, «Le pape institue une commémoration de la Shoah par l'Église», *Le Monde*, 13 octobre 1998, p. 4).

Le 12 mars 2000, Jean Paul II, lors d'une cérémonie dont la liturgie «pénitentielle» vient d'être créée de toutes pièces pour la circonstance, exprime solennellement, dans la basilique Saint-Pierre de Rome, le repentir de l'Église pour ses fautes passées et, en particulier, pour les péchés commis par nombre de chrétiens contre le peuple juif. Mais, curieusement, le pape omet de prononcer le mot de «Shoah». Incontinent, Israël Landau, grand rabbin ashkénaze de l'Etat d'Israël, tout en se félicitant de cette demande de pardon, se déclare «profondément déçu que le sujet de la Shoah n'ait pas été traité». De son côté, Jean Kahn, président du Consistoire israélite de France, se réjouit de cet acte de repentance mais ajoute : «Nous eussions préféré que l'antisémitisme chrétien qui a mené à la Shoah ne soit pas mis sur le même plan que les regrets concernant les croisades, l'Inquisition, la discrimination contre les femmes et les pauvres» (H. Tincq, «Réactions mitigées en Israël et chez les juifs de France», *Le Monde*, 14 mars 2000, p. 40). Jean Paul II va opérer sa totale soumission en se rendant, du 23 au 26 mars 2000, d'abord à Jérusalem, puis à Yad Vashem ; il y renouvelle son acte de repentance et réclame le «silence» sur la Shoah. Le mot de «silence» n'est évidemment plus à prendre dans son sens normal de «mutisme », comme celui qu'on reproche à Pie XII, mais dans son acception juive, inaugurée par Elie Wiesel, d'«impuissance respectueuse à rendre compte de l'indicible malheur des juifs». Déjà, quelques jours auparavant, pâmé d'admiration, H. Tincq avait écrit : «A l'égard du peuple juif, [Jean-Paul II] aura franchi des étapes qui paraissaient inimaginables il y a seulement trente ans» («De Cracovie à Jérusalem, le long parcours de Jean Paul II», *Le Monde*, 18 mars 2000, p. 20). Une semaine plus tard, le journaliste récidive : «Le champ reste ouvert, mais, au bout de trente ans, le progrès est si rapide qu'il donne le tournis aux extrémistes des deux bords» («Jean Paul II à Yad Vashem, logique d'un itinéraire», *Le Monde*, 25 mars 2000, p. 19). Le 26 mars, Jean Paul II glisse un message de pardon dans le mur des Lamentations ; retiré du mur, ce message sera exposé à Yad Vashem. Dans un éditorial, *Le Monde*, jamais à court de surenchère juive, exprime sa satisfaction mais, comme on pouvait s'y attendre, il

estime que cela ne suffit pas :

Il faut souhaiter que le Vatican aille au bout de sa démarche, suspende par exemple le procès de béatification de Pie XII et fasse toute la lumière sur son rôle pendant la guerre («La force de Jean Paul II», 28 mars 2000, p. 15).

Le Monde reprenait là une exigence d'Aharon Lopez, ambassadeur d'Israël au Vatican, qui, en 1998, avait demandé que le processus de béatification de Pie XII fût «gelé pendant cinquante ans» (*L'Express*, 21 février 2002, p. 12).

«Avec les juifs, c'est toujours plus»

Le Pape est donc allé «de la Shoah à la Techouva [en hébreu : repentance]». Croire que les juifs se tiendront pour satisfaits serait mal les connaître. Il faut dire que, selon la formule de leur ami François Mitterrand, «Avec les juifs, c'est toujours plus» (je tiens le mot d'un très proche confident de l'ancien président de la République). Non seulement ils exigent que soit suspendu le procès de béatification de Pie XII, mais ils expriment la même exigence en ce qui concerne le procès de béatification de Pie IX (1846-1878). Ce dernier avait fait du jeune Edgardo Levi-Mortara son fils adoptif pour éviter que, baptisé clandestinement, il ne fût rendu à ses parents juifs. L'affaire avait provoqué l'un de ces scandales que la communauté juive s'entend à orchestrer. Les juifs avaient mobilisé en leur faveur jusqu'à l'empereur des Français, Napoléon III, et l'empereur d'Autriche, François Joseph. Mais Pie IX avait tenu bon : entêtement que, cent trente ans plus tard, les juifs s'approprient aujourd'hui à lui faire payer (H. Tincq, «Le souvenir d'un enfant juif trouble la béatification de Pie IX», *Le Monde*, 25 août 2000, p. 1).

Les Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale

Autre exigence encore : l'ouverture des archives du Vatican. De 1965 à 1981, une équipe de quatre jésuites nommée en 1964 par Paul VI avait, à la demande des juifs qui exigeaient des éclaircissements sur le sujet, publié les onze tomes (en douze volumes) des *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la seconde guerre mondiale (ADSS)*. Mais dans ces douze volumes, résultat d'un effort considérable entrepris sous leur pression, les juifs n'avaient pas trouvé ce qu'ils espéraient, c'est-à-dire des matériaux propres à condamner Pie XII. Par la suite, ils revenaient donc à la charge, exigeant de pouvoir bénéficier d'un privilège sans exemple dans l'histoire de l'Église catholique romaine : celui d'accéder personnellement, bien que non catholiques, aux archives (non encore classées !) du Vatican. Autrement dit, ils tenaient en quelque sorte à Jean Paul II le discours suivant : «Vos quatre jésuites ont peut-être triché en nous présentant ces documents ; nous voulons aller y voir nous-mêmes ; si vous nous refusez cette permission, vous nous donnerez à croire que Pierre Blet, Robert Graham, Angelo Martini et Burckhart Schneider ont effectivement triché». En octobre 1999, le pape s'inclinait et créait une commission mixte de six historiens, trois pour les chrétiens, trois pour les juifs, sans compter quatre rapporteurs, afin d'examiner, voire de critiquer le contenu des douze volumes. Les trois universitaires catholiques étaient les Américains Eva Fleischner, Gerald Fogarty et John Morley ; les trois juifs étaient des militants de la cause antirévisionniste : Michael Marrus (Toronto), Bernard Sucheky (Bruxelles) et Robert Wistrich (Jérusalem).

En mai 2001, l'historien François Bédarida, aujourd'hui décédé, publie dans la revue *Esprit* un article intitulé : «Pour faire avancer l'histoire : les archives du Vatican 1939-1945» (p. 15-25). Catholique d'origine juive et animé d'une haine judéo-chrétienne à l'endroit des révisionnistes, il souhaite «des ouvertures d'archives vaticanes [à des «chercheurs»], sans doute de manière graduelle et mesurée» (p. 25). Il se fait ainsi le porte-parole de ses collègues juifs de la commission mixte qui, eux, exigent une ouverture illimitée des archives vaticanes non encore classées. Une telle exigence est matériellement impossible à satisfaire : aucun responsable d'un fonds d'archives en cours de classement (c'est le cas au Vatican pour toute la période postérieure à 1922) ne peut arrêter une entreprise monumentale pour se consacrer soudain à une tâche qui mobiliserait toutes ses ressources matérielles, financières et de

personnel, et mettrait en péril la poursuite de l'œuvre qui est normalement la sienne. Cependant, à force de bonne volonté de la part du Vatican, une solution est trouvée et acceptée de part et d'autre : les membres de la commission pourront obtenir tous les éclaircissements désirables sur les points qu'ils voudront. Il leur suffira de soumettre leurs questions au père Peter Gumpel qui, avec son équipe, entreprendra les recherches nécessaires et devra fournir les réponses.

Coup de théâtre : le 20 juillet 2001, la commission mixte annonce à la hiérarchie vaticane qu'elle suspend ses travaux. Le 23 juillet, le Congrès juif mondial ose déclarer que la décision a été prise après le refus du Vatican d'ouvrir ses archives aux historiens. Pour une fois, le Vatican va manifester son impatience et protester avec vigueur. Le 7 août, le père P. Gumpel, chargé par le pape de s'exprimer sur le dossier, accuse «certains historiens juifs de la commission» d'être responsables de cet échec par leur comportement «incorrect» et «irresponsable». Il met en cause le sérieux de certains membres juifs de la commission qui n'auraient pas même lu les douze volumes qu'ils étaient censés étudier. En octobre 2000, le groupe avait formulé quarante-sept questions en vue d'éclaircissements. P. Gumpel s'était donné la peine de préparer, en réponse, quarante-sept dossiers. Or, en raison, selon lui, de dissensions «transversales» (comprendons qu'il s'agit sans doute de dissensions entre, d'une part, les membres catholiques et, d'autre part, les membres juifs de la commission), seules douze questions avaient pu être examinées. Et d'ajouter : «C'est un mensonge de dire que nous n'avons pas voulu apporter de réponses ; j'étais à leur disposition» (Laurent Morino, correspondant à Rome, «Echec de la commission mixte sur la Shoah / Le Vatican 'charge' les historiens juifs», *Ouest-France*, 8 août 2001, p. 2). Dans un communiqué en date du 25 août, les accusations formulées par P. Gumpel recevaient une confirmation plutôt inattendue : celle d'un fervent ami des juifs, le cardinal Walter Kasper, responsable au Vatican pour les relations avec le judaïsme. Peu auparavant, le cardinal archevêque de Baltimore, William Keeler avait fourni des noms et des précisions sur le comportement inadmissible de son compatriote, le juif Robert Wistrich, membre de la commission mixte, et de Seymour Reich, président du Comité juif international pour la consultation interreligieuse (IJCIC), partenaire habituel du dialogue avec le Vatican. Des «fuites», en particulier, avaient été organisées par ces juifs en vue de nourrir une campagne contre la mémoire de Pie XII (H. Tincq, «L'échec de la commission d'historiens chargée d'examiner le rôle de l'Église pendant la Shoah tourne à la polémique judéo-catholique», *Le Monde*, 5 septembre 2001, p. 4). En organisant ces «fuites», les juifs avaient manqué à leurs engagements de discrétion et floué ceux qui leur avaient fait confiance. Publiant effrontément les produits de leurs larcins, ils les avaient accompagnés d'un commentaire mensonger de leur cru. Ils savaient que le Vatican ne pouvait leur donner la réplique en raison précisément des engagements de discrétion souscrits de part et d'autre. Bref, ils avaient, en trichant, gagné la partie. Sans doute avaient-ils pris conscience de la solidité du dossier établi par les quatre jésuites, qui avaient tant travaillé à l'établissement des ADSS en douze volumes. Sentant qu'ils allaient une nouvelle fois à l'échec dans leur campagne de dénigrement contre la figure de Pie XII, il est probable qu'ils avaient cherché à faire diversion en organisant ces «fuites» qui leur permettaient de se sortir d'un mauvais pas. Ils obligeaient le Vatican à prendre la responsabilité d'une rupture peut-être définitive.

Gérard Leclerc est l'auteur d'un récent ouvrage intitulé *Le Bricolage religieux* (Éditions du Rocher, 2000). Il est également l'auteur d'un article judicieusement titré : «Le mythe des archives du Vatican» (*Le Figaro*, 5 mars 2002, p. 5). Il montre que l'historienne juive Annette Wieviorka n'est nullement autorisée à dénoncer ce qu'elle appelle «la fermeture têtue» des archives du Vatican, ni à croire que «le rapport de Kurt Gerstein» pourrait se trouver dans ces archives. Il rappelle que P. Blet n'a jamais trouvé trace d'un tel rapport. Il précise que c'est pour des raisons «techniques» que le réexamen des archives a été refusé. Il ajoute que Jean Paul II a néanmoins décidé d'accélérer les échéances «en annonçant que, dès 2003, six cent quarante dossiers concernant les relations entre le Saint-Siège et l'Allemagne sous Pie XI seraient disponibles, et que peu de temps après il en irait de même pour le pontificat de Pie XII». Il conclut : «Peut-être en ira-t-il des archives du Vatican comme du trésor des templiers. Mais les historiens sérieux devront renoncer à s'accrocher au mythe».

Bilan

Les autorités juives, si promptes à exiger des goïms en général et de l'Église en particulier, actes de repentance et réparations de toute nature, seraient bien inspirées de faire retour sur leurs propres actions dans le passé. Le sionisme et le national-socialisme, si proches dans leurs idéologies respectives, ont fortement collaboré avant et pendant la seconde guerre mondiale (Emmanuel Ratier, *Les Guerriers d'Israël*, Facta, 1995 et Jean-Claude Valla, *Le Pacte germano-sioniste (7 août 1933)*, Les Cahiers libres d'histoire, n° 4, 2001). Si les «nazis» ont commis des crimes contre les juifs et contre d'autres, les sionistes et les «juifs bruns» y ont eu leur part. Où est, dans ce cas, la repentance des grands rabbins ? Par ailleurs, les juifs ont joué un rôle décisif dans la naissance et le développement du communisme, une idéologie qui, dans les faits, a inspiré et justifié des entreprises particulièrement meurtrières. Dans ce cas également, on en est à attendre de la communauté juive mondiale des paroles de repentance. Oser prétendre que les juifs ont été les premiers à souffrir du communisme témoigne d'un bel aplomb. Lorsque les fils et les filles d'Israël, comme ce fut le cas en Union soviétique, par exemple, occupaient en force et en nombre les plus hautes sphères de l'Etat, il ne leur restait plus, au moment des inévitables purges, qu'à se purger entre eux, ce qu'au reste ils n'ont fait que dans une mesure relative puisque, au bout du compte, des millions de juifs d'abord prétendument exterminés par les Allemands, puis, ajoute-t-on, décimés par le stalinisme, ont fort bien survécu jusqu'à nos jours en Russie, en Ukraine, en Israël et ailleurs encore.

Instruit à charge et à décharge, le cas de Pie XII est clair. Le dossier de l'accusation est vide tandis que celui de la défense abonde en preuves et en documents qui établissent que le pape ne s'est rendu coupable d'aucun «silence» sur les vrais malheurs des juifs. L'acharnement de tant d'organisations juives contre un pape qui a tant œuvré en faveur des juifs est particulièrement injuste, mais on rencontre là un trait constant de ces organisations : elles mordent jusqu'à la main qu'on leur tend. Elles ont pour habitude de tout exiger ; puis, quand elles ont obtenu satisfaction, elles réclament encore plus. Ne pouvant obtenir «plus que tout», elles se plaignent, récriminent, puis tempêtent. Il est deux sortes de révisionnismes que ces organisations juives ne tolèrent pas : le révisionnisme de ceux qui sont hostiles ou indifférents aux juifs et le révisionnisme de ceux qui sont favorables aux juifs. C'est cette dernière forme de révisionnisme qui les irrite le plus. Elle prouve, en effet, que même les esprits les mieux disposés à leur égard refusent de croire au Grand Mensonge.¹

¹ En France, par exemple, plus les hauts dirigeants politiques accordent de faveurs aux juifs, moins ils sont payés de retour. Les présidents de la République successifs ont particulièrement choyé les juifs, mais tous, en fin de mandat, ont été, de la part des organisations juives, l'objet des plus attaques les plus viles. On a eu l'illustration de cette «loi» avec, successivement, Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. Tirant à son profit la conclusion de ces expériences malheureuses pour ses prédécesseurs, Jacques Chirac a voulu conjurer le sort en opérant d'emblée sa totale soumission : d'abord, il a fait serment d'allégeance au B'naï B'rith ; puis, le 16 juillet 1995, au Vél' d'hiv, il a déclaré la République française, elle-même, coupable de ce que le régime de l'Etat français, sous occupation allemande, avait fait aux juifs et il s'en est suivi une avalanche de compensations financières et autres au seul profit des juifs ; enfin, il a personnellement condamné les «thèses révisionnistes». Il est allé si loin dans l'obéissance et la flagornerie que, lors de l'élection présidentielle, Alain Minc a pu dire qu'il convenait de voter en faveur de J. Chirac pour le «récompenser» (sic) de sa déclaration du Vél' d'hiv (Le Figaro, 2 mai 2002, p. 14). Mais tôt ou tard, les responsables des organisations juives mordront la main qui leur a été ainsi tendue car, pour elles, il reste perpétuellement d'un intérêt vital qu'elles puissent se déclarer insatisfaites : l'antisémitisme est leur fonds de commerce et la revendication, leur raison d'être.

Conclusion

D'où vient que le «procès de Pie XII» se poursuive encore de nos jours ?

La faute en est partiellement à la défense. Les avocats ont joué le jeu de l'accusation. Sans en réclamer de preuves, ils ont d'emblée admis la thèse du prétendu «Holocauste», sorte d'a priori que les accusateurs imposaient comme une vérité établie par l'histoire. Ce faisant, les défenseurs de Pie XII s'appliquaient le bâillon. Ils ne pouvaient plus faire entendre que des murmures de protestation. Ce n'est pas ainsi qu'on plaide. Si l'avocat choisit une ligne de défense déterminée par le ministère public, il ne reste plus au juge et aux jurés qu'à porter condamnation de l'accusé ; tout au plus leur verdict de condamnation sera-t-il assorti de circonstances atténuantes.

Ainsi Pie XII, «le pape-roi», rejoint-il l'innombrable cohorte des victimes, célèbres ou obscures, qui, depuis 1945, ont été condamnées par mille tribunaux (à commencer par le tribunal militaire international de Nuremberg) où la défense a été assurée par des avocats qui, comme dans les procès de sorcellerie, ne pouvaient pas, ne savaient pas ou ne voulaient pas courir le risque, pour l'accusé ou pour eux-mêmes, de remettre en cause un formidable tabou, ici le tabou du prétendu «Holocauste» ou de la prétendue «Shoah».

Aucun avocat ne s'est levé pour clamer : «Le crime abominable n'a pas existé. Et parce qu'il n'a pas existé, Pie XII ne peut avoir été, directement ou indirectement, le complice de ce crime-là».

Aux yeux de ses accusateurs, le crime de Pie XII s'est accompagné d'une circonstance aggravante : révisionniste pendant la guerre, le Pape est resté révisionniste après la guerre, jusqu'à sa mort, en 1958. On ne saurait béatifier un révisionniste et, encore moins, le canoniser, c'est-à-dire le mettre au nombre des saints.

Quant au pape Jean Paul II, comme on l'a vu, il a fini, en 1990, par sacrifier à la religion de l'«Holocauste» et, en 1992, par lancer l'anathème contre le révisionnisme historique. Mais peut-on vraiment lui en tenir rigueur ? L'auteur de ces lignes est payé pour savoir ce qu'il en coûte d'affronter «une insupportable police juive de la pensée» (Annie Kriegel) et il comprend qu'on ne veuille pour rien au monde encourir la haine et la colère des juifs (odium iramque Judaeorum). Il sait que, dans des procès où le tabou de l'«Holocauste» dicte leur conduite aux juges, mieux vaut adopter, comme on dit, un profil bas. Un pape est investi de lourdes responsabilités vis-à-vis de son troupeau. Il ne va pas mettre en péril l'Église catholique romaine tout entière par un comportement qui, si justifié soit-il sur le plan moral, va déclencher un séisme politico-médiatique aux dimensions de la planète.

Mais les historiens qui prétendent défendre la mémoire de Pie XII ne doivent pas se préoccuper de telles contingences. Ils n'ont à se soucier que d'être exact. P. Rassinier leur a montré la voie. Comme lui, dans le procès en révision de Pie XII, ils devraient abandonner la défense de connivence au profit d'une défense de rupture. Ils montreraient alors que l'accusation portée contre le Pape ne repose sur aucun fait mais seulement sur une imposture historique, celle du prétendu «Holocauste» des juifs.

La tâche en elle-même est aisée, mais en produire les résultats expose à tomber sous le couperet de lois spéciales qui, dans trop de pays encore, et notamment en France, entravent la liberté du chercheur.

Recommandations bibliographiques

Des études mentionnées ci-dessus, on retiendra, en priorité, les douze volumes des *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale (ADSS)* (1965-1982) et le solide résumé qu'en a publié Pierre Blet, sj, *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale d'après les archives du Vatican* (1997). Avec *Britain and the Vatican during the Second World War* (1986), Owen Chadwick a signé un ouvrage d'érudition remarquablement limpide ; la langue en est délectable (à titre d'exemple, on ne manquera pas de goûter, aux pages 13-14 et 310-317, le portrait du ministre britannique près le Saint-Siège, Francis D'Arcy Godolphin Osborne qui, en 1963, deviendra duc de Leeds).

Parmi les études révisionnistes, il convient d'ajouter au livre de Paul Rassinier, *L'Opération «Vicaire». Le rôle de Pie XII devant l'Histoire* (1965), les pages que l'Américain Arthur Robert Butz a consacrées au rôle du Vatican pendant la guerre face à la question juive ; elles figurent dans un appendice de son ouvrage *The Hoax of the Twentieth Century. The Case against the presumed Extermination of the Jews* (première édition en Angleterre, 1976 ; nombreuses éditions suivantes aux États-Unis par l'Institute for Historical Review, POB 2739, Newport Beach, CA 92659). A l'époque de la rédaction de cet appendice, seuls neuf volumes des ADSS étaient parus. Les qualités d'analyse et de synthèse d'A.R. Butz sont remarquables et ses vues sont si pénétrantes que la publication ultérieure des trois autres volumes des ADSS ne changera rien à la justesse de son diagnostic. L'attention accordée au contenu des documents fait de ces pages un morceau d'anthologie pour la critique de textes et documents historiques. Du même auteur, on lira également, dans *The Journal of Historical Review*, «Robert Graham and Revisionism» (mars-avril 1998, p. 24,25) et, surtout, «Pope Pius XII and the Jews (juillet-août 1998, p. 20-21).

Sous le titre *Une Encyclique singulière sous le IIIe Reich* (Anvers, VHO, 1999), le révisionniste belge Pierre Maximin a publié une étude particulière de l'encyclique «Mit brennender Sorge» (Avec un souci brûlant) consacrée, en 1937, par le pape Pie XI à l'idéologie nationale-socialiste (non nommée mais désignée). On sait qu'Eugenio Pacelli, futur Pie XII, a fortement contribué à la rédaction du texte de cette encyclique. On peut exprimer des réserves sur l'analyse qu'en propose P. Maximin. En revanche, le même P. Maximin a raison de reprocher au Pape ses silences ou quasi-silences sur tant de crimes perpétrés par les vainqueurs sur les vaincus. Le 2 juin 1945, Pie XII prononce devant le Sacré-Collège une allocution dont P. Maximin a l'heureuse idée de produire le texte (p. 121-123). Cette charge où Pie XII embouche la trompette de la victoire contre un ennemi terrassé est indigne d'un grand pape. Par moments, le ton tient plus de la philippique vengeresse que de l'encyclique solennelle (*litterae solemniiores*). On y voit, on y entend Pie XII s'acharner sur «le spectre satanique exhibé par le national-socialisme», sur «le persécuteur» et son «effronterie». Il accuse Hitler d'avoir été le seul responsable de la guerre mondiale ! Il lui reproche ses camps de concentration (en particulier, Dachau) et des tortures selon «les méthodes scientifiques les plus raffinées» comme si les Alliés, de leur côté, n'avaient pas, au même moment, leurs propres camps de concentration et leurs propres tortures. A la fin, le Pape blâme le vaincu d'avoir grossi «les masses de la révolution et du désordre à la solde d'une tyrannie non moins despotique que celle qu'on a voulu abattre». Il impute donc à Hitler le succès, en bonne part, du communisme stalinien ! Il le fait à l'heure même où les Alliés peuvent mesurer l'ampleur des conquêtes du bolchevisme, conquêtes qui n'ont été rendues possibles que grâce à Roosevelt, Churchill, de Gaulle et tant d'autres démocrates, et cela avec la bénédiction d'un pape qui, comme on l'a vu plus haut, ayant eu à choisir entre Hitler et Staline, a choisi Staline. Au moment où Pie XII lance cet anathème enflammé contre un mort, des millions de catholiques européens commencent à vivre, avec l'assentiment des Alliés, des horreurs en comparaison desquelles les épreuves subies du fait de Hitler vont leur paraître bien légères.

Harold Tittmann III est le fils du «chargé d'affaires» qui fut, pendant la guerre, l'assistant de Myron Taylor, envoyé personnel de Roosevelt près le Saint-Siège. Agé de 73 ans, il achève actuellement un ouvrage sur son père. Le résultat devrait en être digne d'intérêt si l'on en juge par la qualité de l'une de ses récentes publications (*The Waldheim Affair : Democracy Subverted*, Dunkirk, New York, Olin Frederick, 2000) ; H. Tittmann vient d'accorder un intéressant entretien sur son futur livre à un journaliste belge (Paul Vaute, «Un Américain chez Pie XII», *La Libre Belgique*, 21 mars 2002, p. 7).

Au titre des essais apologétiques d'inspiration catholique et traditionaliste, on signalera le livre du Belge Alexis Curvers, *Pie XII, le pape outragé* (première édition par Robert Laffont 1964 ; deuxième édition, revue et augmentée, par Dominique Martin Morin, Bouère, 1988). Quant à Mary Ball Martinez, journaliste accréditée au Vatican de 1973 à 1988, elle a résumé un aspect de son ouvrage *The Undermining of the Catholic Church* dans un article intitulé «Pope Pius XII During the Second World War» (*The Journal of Historical Review*, septembre-octobre 1993, p. 26-29). La lettre, qualifiée de «poignante», que, selon elle, Pie XII aurait adressée à

Myron Taylor pour exprimer le regret d'avoir, pendant la guerre, observé le silence sur le régime communiste, et cela à la requête de Roosevelt, paraît apocryphe. M. Ball Martinez n'indique pour cette lettre ni date, ni source, ni référence. [développement ici sur thèse classique et lamentable du général Jacques Le Groignec : «Personne ne savait», *L'Action française*, 21 mars-2 avril 2002, p. 14].

Dans *Sionismo e Fondamentalismo* (Naples, Controcorrente, 2000), Curzio Nitoglia a reproduit en italien les trois encycliques de Pie XI sur le fascisme (29 juin 1931), sur le national-socialisme (14 mars 1937) et, enfin, sur le communisme bolchevique (19 mars 1937).

Sur Internet, on consultera Paul Airiau, «Pie XII, le révélateur. Réflexions autour d'une controverse», avril 2002 (<http://www.religioscope.com>).

Il arrive qu'à trop vouloir défendre la mémoire d'un pape outragé, on se fasse l'écho de rumeurs sans fondements. Le journaliste Alain Barluet rapporte qu'à Yad Vashem, dans «la vallée des Justes», un arbre a été planté par les Israéliens en hommage de reconnaissance à Pie XII. C'est une erreur. Le même journaliste commet une autre erreur au sujet de l'affaire dite des cinquante kilos d'or. En septembre 1943, les Allemands, par mesure de représailles, avaient exigé des juifs cinquante kilos d'or. Seuls trente-cinq kilos avaient été collectés ; du coup, la communauté juive s'était tournée vers Pie XII et ce dernier avait entrepris les démarches nécessaires pour livrer les quinze kilos manquants mais, soudain, grâce à la générosité de Romains compatissants, le complément fut vite trouvé. Le journaliste a eu raison de rapporter cet épisode significatif, mais il a commis une double erreur en reprenant à son compte la légende selon laquelle le pape remit effectivement aux juifs les quinze kilos d'or et en ajoutant qu'on avait fait «fondre les vases secrets des paroisses romaines» («Dans la vallée des Justes», *Le Figaro*, 26 février 2002, p.12).

Note sur Yad Vashem et ses eunuques

Yad Vashem, institut pour le souvenir de la Shoah, a créé, en 1963, le département des Justes. Il s'agit d'une entreprise de propagande destinée à illustrer l'idée selon laquelle, pendant que des centaines de millions de goïm, de 1939 à 1945, se montraient soit hostiles, soit indifférents aux juifs, une poignée de «Justes» ont fait leur devoir.

Dès 1966, un arbre a été planté en hommage au Père Marie-Benoît. Au 31 décembre 2000, le nombre des Justes, qui ont eu droit à un arbre ou, faute d'arbres, à une inscription, s'élevait à 2020.

Le Comité français pour Yad Vashem, qui a son siège dans la prestigieuse avenue Marceau, à Paris, et dont les présidents d'honneur sont Samuel Pisar, Simone Veil et Elie Wiesel, se décrit comme une «association pour la mémoire et l'enseignement de la Shoah et pour la nomination des 'Justes parmi les Nations'». Les mots de «Yad» et de «Shem» (ici liés par la conjonction «Va») sont empruntés à un fragment du prophète Isaïe : «[Le Seigneur dit :] Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial (Yad) et un nom (Shem) qui ne seront pas effacés» (56, 5)². Le pronom «leur» désigne les eunuques qui, fidèlement, garderont les sabbats, choisiront ce qui est agréable au Seigneur et persévéreront dans son alliance. «Leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel», promet le Seigneur.

² Traduction du Comité français pour Yad Vashem. La Bible Segond à parallèles (1874) propose : «Je [leur] donnerai dans ma maison et dans mes murs une place et un nom / Préférables à des fils et à des filles ; / Je leur donnerai un nom éternel, / Qui ne périra pas». La *Traduction œcuménique de la Bible (TOB)* (8e édition, Paris, les Éditions du Cerf et Société biblique française, 1998) donne : «A ceux-là je réserverai dans ma Maison, / dans mes murs, une stèle porteuse du nom ; / ce sera mieux que des fils et des filles ; / j'y mettrai un nom perpétuel, / qui ne sera jamais retranché». André Chouraqui (*L'Univers de la Bible*, Paris, Lidis, 1983) en tient pour : «Je leur donne en ma maison, en mes remparts, / la main et le nom, mieux que des fils et des filles. / Je leur donne un nom de pérennité qui ne sera pas tranché». Il explique que la «maison» désigne le sanctuaire de Jérusalem et que l'ensemble «la main et le nom» est un hébraïsme pour «stèle commémorative». Sur le cas de ces eunuques, chers à l'Éternel aussi bien dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, on consultera également le *Livre de la sagesse* (3,14) et l'*Évangile selon saint Matthieu* (19,12).